

EAU

La parole est
à vous p. 4

Les Fermières soufflent
85 bougies p. 5

Bonne fête!

Le Gym Santé innove
Cours de spinning 101

p. 19



Récit d'une autre époque

La beurrerie du
Quatre-Chemins pp. 9-10

Un succès innégalé p. 7



534, chemin St-François Ouest
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec)
G0R 3A0

Tél. et fax: 418 259-2177

courrier électronique: echosf@globetrotter.net

VEUILLEZ NOTER

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est le **13** de chaque mois.

ADMINISTRATEURS

Raynald Laflamme	Président	259-2659
Denise Lamontagne	Vice-présidente	259-7277
Nicole L. Couture	Secrétaire	259-7884
Camille Laliberté	Trésorier	259-2210

DIRECTEURS

Sonia Girard	259-2686
Réjean Pellerin	259-7623
Angèle Morin	259-3132

Publicité

Raynald Laflamme

Petites annonces

Nicole L. Couture

Maquette et mise en page

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

Montage première page

Raynald Laflamme

Traitement de l'information textuelle

Angèle Morin

Abonnement

Réjean Pellerin

Recrutement et membership

Angèle Morin

Impression

Impression Rive-Sud

*L'Écho de St-François est soutenu par le ministère de
la Culture et des Communications du Québec*

Les lettres et les articles doivent être dûment signés par leurs auteurs.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

	Coût mensuel	Coût annuel
Carte d'affaires	30,00\$	230,00\$
1/4 page	45,00\$	345,00\$
1/2 page	75,00\$	575,00\$
1 page	112,50\$	1035,00\$
Bandeau 1 ^{re}	104,50\$	1045,00\$
1/2 bandeau 1 ^{re}	60,50\$	605,00\$
Petite annonce	3,00\$	

ABONNEMENT

Extérieur	4,00\$	35,00\$
USA	5,00\$	45,00\$

Gratuit pour tous les résidents de Saint-François

NOS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

Ambulance.....	911
CLSC Antoine-Rivard	418-248-2572
Feu	911
Municipalité.....	418-259-7228
Centre anti-poison du Québec.....	1-800-463-5060
Tel-Jeunes	1-800-263-2266



Rencontre



Des petits bobos aux gros maux

SOMMAIRE

EAU: la parole est à vous !	4
Les Fermières soufflent 85 bougies.....	5
La Petite Séduction: La machine est en marche	5
Opinion	6
Réaction de l'éditeur	6
Fleurissez votre hiver	7
Cueillette des bouteilles vides: Un succès innégale.....	7
Merci pour les paniers de Noël.....	8
Le Centre Gym Santé convie ses membres	8
Récit d'une autre époque: La beurrerie du Quatre-Chemins	9-10
123 ^e concours de l'Ordre national du mérite agricole	10
Lettre d'opinion.....	11
Information et démystification de la maladie d'Alzheimer.....	14
Le rappel de médicament Sécurité/vigilance.....	14
Appel à tous!: Notre histoire en photos	15
Les Fermières se rencontrent dans l'esprit des fêtes	17
L'Âge d'or fête la Saint-Valentin.....	17
La Francolière: Portrait: Valérie Savoie, une enseignante passionnée.....	18
Centre Gym-Santé: Cours de spinning 101	19
Les Débrouillards	20
Pensée Positive	21
Sudoku	21
Au fil des jours.....	22
Soutenez votre journal communautaire.....	23
L'Écho Municipal.....	12 pages

Programme d'éducation à la santé sur les maladies infantiles s'adressant aux parents d'enfants d'âge préscolaire de la région de Montmagny-L'Islet.

Mon enfant est malade. Que dois-je lui donner? A-t-il besoin d'un antibiotique? Quelles sont ces plaques rouges? Devrais-je consulter? Est-il contagieux? Toutes ces questions et bien plus seront abordées lors d'une formation sur les maladies infantiles offerte par une infirmière du CSSS de Montmagny-L'Islet. Nous y aborderons les signes et symptômes des infections les plus courantes, de leur contagiosité, des soins et traitements à apporter de façon préventive et curative ainsi que des principaux points à surveiller. Cette rencontre vous permettra d'en apprendre un peu plus sur tout ce qui entoure les différentes maladies infantiles et de partager votre expérience et quelques trucs avec d'autres mamans..

De plus, comme à chaque rencontre offerte par Le Re-lait, il vous sera possible de poser vos questions sur tout autre sujet entourant l'allaitement et ce qui en découle.

Nous vous attendons le 9 février 2012, à 13h au 134, rue St-Jean-Baptiste Est (ancienne mairie, entre le presbytère de l'église St-Thomas et le magasin Korvette).

**Source: Noémie Bélanger, coordonnatrice
Le Re-lait Montmagny-L'Islet**



St-François
34, Ch. St-François O
259-7715

Berthier-sur-Mer
23-B, Principale Est
259-7718

La Durantaye
25, Olivier-Morel
884-2802

St-Damien
35, rue St-Jean
789-2477

EAU: la parole est à vous !

L'OBV (organisme des bassins versants) de la Côte-du-Sud lance deux sondages en ligne, afin de connaître votre vision par rapport à l'eau. Vous n'avez pas encore répondu? Alors, rendez-vous sur www.obvcotedusud.org.

Le premier sondage concerne les usages: comment utilisez-vous l'eau? Buvez-vous l'eau du robinet? Allez-vous pêcher? Vous baigner? Le second traite des problèmes: qu'est-ce qui pose problème, selon vous, par rapport à l'eau? Est-ce le manque d'accès aux cours d'eau et au lac? La mauvaise qualité de l'eau potable? La couleur de l'eau de la rivière?

Votre participation est primordiale, car vos réponses vont venir alimenter le portrait social du territoire. C'est sans parler de l'identification des problèmes, sur lesquels il sera possible de travailler tous ensemble! Comme le fait remarquer

M. François Lajoie, directeur de l'OBV, «chacun a son rôle à jouer dans la gestion de l'eau. En donnant votre avis à travers les sondages, il sera possible par la suite d'identifier les problématiques, de les prioriser, et de faire ensuite changer les choses tous ensemble.»

«chacun a son rôle à jouer dans la gestion de l'eau...»

L'OBV de la Côte-du-Sud est une table de concertation qui accompagne des intervenants des secteurs municipal, agricole et associatif dans la mise en place d'actions pour protéger les rivières et les lacs. Ce sont la concertation et l'implication des acteurs du milieu qui forment le cœur de la mission. L'OBV a comme mandat d'élaborer un plan directeur de l'eau (PDE), soit un outil pour mieux connaître le territoire, ses problématiques, et un plan d'action pour agir. Inutile de préciser que ce plan est élaboré de manière concertée... Tout le monde participe!

Le territoire de l'OBV s'étend sur plus de 2 800 km² (de Lévis à Saint-Roch-des-Aulnaies), regroupant les bassins versants des rivières du Sud, Boyer et aussi des rivières Ferrée, Trois-Saumons, Tortue, des Mères et plusieurs cours d'eau se déversant directement dans le fleuve Saint-Laurent. ☉

Source: Audrey de Bonneville
pde@obvcotedusud.org



L'outil officiel des Canadiens depuis 1895

www.garant.com

28 février 1927

Les Fermières soufflent 85 bougies

✍ par Raynald Laflamme

À l'instar d'Elisabeth II, le Cercle de fermières de Saint-François a 85 ans. La reine du royaume britannique a soufflé ses 85 bougies le 21 avril dernier; les Fermières, elles, le feront le 28 février.

En effet, en ce jour de l'année 1927, le Cercle de fermières était fondé. Aujourd'hui, encore très actif, il compte 55 membres, dont 18 fermières membres depuis plus de 25 années consécutives. Pour marquer cette année anniversaire, les Fermières sont invitées à présenter à chaque réunion une pièce ancienne pour souligner le travail fait depuis la fondation.

«Apportez-nous ces trésors d'autrefois», invite la présidente, Mireille Fournier.

La population sera invitée à fêter avec les Fermières le 15 mai prochain au Centre des loisirs à l'occasion de l'exposition annuelle (souper et conférence) qui aura pour thème en année anniversaire, D'hier à aujourd'hui. Aussi, une messe d'Action de grâce en octobre marquera la fin des activités du 85^e anniversaire.

Plus de détails dans les prochaines éditions de votre journal communautaire. ☉

Éphémérides du 28 février

1712: Naissance de Louis-Joseph de Montcalm, militaire français. À l'automne 1758, il soutient le siège de la Ville de Québec pendant près de trois mois avant d'être mortellement blessé lors de la Bataille des plaines d'Abraham, perdue devant les forces britanniques commandées par James Wolfe.

1914: Le personnage de Charlot interprété Charlie Chaplin apparaît pour la première fois dans Charlot et le parapluie;

1977: Via Rail Canada, société d'État distincte du Canadien Nationale est créée pour assurer le service aux passagers. ☉

Source : Wikipédia

La Petite Séduction

La machine est en marche

L'artiste invité est encore inconnu.

Par contre, le comité organisateur est en place et travaille déjà sur deux activités de financement. Le comité est composé de citoyens actifs qui veulent embellir la municipalité.

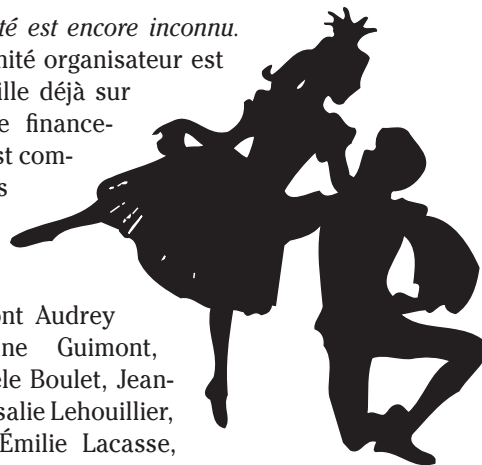
Ces bénévoles sont Audrey Bonneau, Caroline Guimont, Dany Boulet, Gisèle Boulet, Jean-Yves Gosselin, Rosalie Lehouillier, Sonia Girard et Émilie Lacasse, coordonnatrice aux Loisirs.

Une première activité de financement

La première activité de financement est un 5 à 7 pour les entreprises et les citoyens de St-François qui aura lieu le vendredi 3 février au Centre des Loisirs. Nous vendons des tables de 12 personnes, mais si vous êtes seul, ne vous en faites pas, nous avons une formule spéciale pour vous. Pour participer, vous devez communiquer avec Émilie au bureau municipal puisqu'il y a des cartes en vente.

Vous recevrez par la poste une feuille explicative de l'événement ainsi que les activités de financement à venir. ☉

Source : Émilie Lacasse, coordonnatrice
Service Loisirs



*Nous avons
ce qu'il vous faut...
une équipe !*

LEMIEUX PARENT THÉBERGE
AVOCATS S.N.

TÉL.: 418 248-3114 - FAX : 418 248-2945

Me Jean-Alain Lemieux

Me Michelle-Chantal Bouffard

Me Annie-Pier Labrie

Me Pier-Olivier Fradette

Me Jérôme Théberge

OPINION

Cher Raynald,

Très bon article positif sur le budget 2012 de la municipalité.

Par contre, cet article se termine sur une note très négative.

Surtout que les faits énoncés ne sont que de simples perceptions personnelles...

Les coupures effectuées ne sont que pour enrayer l'exagération des dernières années et n'affecteront en rien la qualité du service offert aux citoyens de notre municipalité.

La nouvelle méthode de gestion en est à ces premières armes et ne peut que prouver son efficacité.

Nous travaillons d'arrache pied à revamper l'image que dégage la municipalité de St-François et ce serait bien apprécié que tous travaillent dans le même sens.

Merci pour ta collaboration, ton bon travail auprès du journal et surtout, je te souhaite une *Bonne Année 2012*. ☺

Merci Monsieur Jean pour vos souhaits et j'en profite pour souhaiter *Bonne Année* à tous les membres du conseil municipal.

Je ne crois pas avoir été négatif en ayant souligné la réduction du budget de déneigement de 46 224\$, dont 8 000\$ en essence diesel en moins. Ce que j'en comprends c'est que les équipements sortiront moins et ceci peut avoir une incidence sur la qualité du service. Les premières neiges bien senties en décembre m'ont donné raison. Le service de déneigement l'a échappé en laissant la neige former une couche de glace par le passage répété des véhicules. Mais, j'ai aussi constaté que ce faux-pas de départ a été corrigé par la suite : les équipements sortant au bon moment.

Depuis votre arrivée au conseil, vous avez imprégné un redressement dans la gestion de la voirie et en conséquence du déneigement. Ce redressement était souhaitable et devait être réalisé. Le laxisme des dernières années coûtait cher et très cher aux contribuables. Aujourd'hui, vous leur laissez espoir que la gestion municipale se fera plus serrée. Et tant mieux si les services ne sont pas affectés. Les citoyens auront le meilleur des deux mondes.

Pour ma part, en tant que journaliste, je dois garder un regard critique sur le monde municipal. Je ne crois pas qu'en jouant le 8^e violon dans votre orchestre la population soit mieux informée. Je tente de poser un regard juste sur les événements en souhaitant que vous receviez mes écrits d'un regard plus constructif que négatif.

Au plaisir d'échanger à nouveau. ☺

Raynald Laflamme

Frédéric Jean

GARAGE
SAMSON
873, Rang Nord
St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
GOR 4B0

SERVICE PROFESSIONNEL

- Mécanique
- Carrosserie
- Achat et vente d'autos
- Pièces usagées
- Remorquage

TÉL.: 418•248•1422 FAX.: 418•248•7074
@: ggbsamson@globetrotter.net
Visitez notre site web: GGBSAMSON.COM

Argo



Auto PLACE
MAÎTRE MÉCANICIEN

Garneau
Gilbert
Brigitte
Simone
Propriétaires.

Permis S.A.A.Q.: 60666

USAGÉS & USAGÉS
USAGÉS & USAGÉS
25"



Lalimec
USINAGE
SOUDURE



Alain Laliberté
Tél. : 418 **884-3407**
Télééc. : 418 884-2404
lalimec.inc@videotron.ca

CWB

358, Montée de la Station, Saint-Vallier de Bellechasse (Québec) Canada GOR 4J0

**PHILIAS
BLAIS & FILS
INC.**

- EXCAVATION
- TERRASSEMENT
- DÉNEIGEMENT
- TRANSPORT
- ÉPANDAGE

www.philiasblais.com
R.B.Q.: 8264-0913-12

Installation septique

Tél.: 418-259-7841
Prop.: Jacques Blais

218, Rivière-du-Sud, Saint-François, Montmagny, Québec G0R 3A0

Récupération
JB

218, Rivière-du-Sud,
Saint-François de la Rivière-du-Sud (Québec)
GOR 3A0
Jacques Blais, Propriétaire

Tél.: 418-259-7841

Location de mini-conteneurs
10, 15 et 20 verges



Fleurissez votre hiver

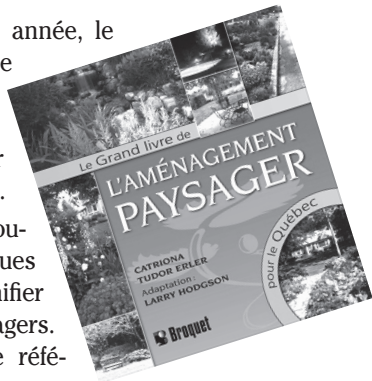
Encore une fois cette année, le comité d'embellissement de Saint-François et la Bibliothèque du Rocher s'associent pour fleurir votre hiver en attendant la belle saison...

Depuis janvier, vous trouverez à la Bibliothèque quelques nouveaux livres pour planifier vos aménagements paysagers. Ces nouveaux ouvrages de référence sont :

- *Le jardinage pour les nuls*
- *Les meilleures plantes pour notre climat et des conseils pratiques pour les cultiver*
- *Des trucs pour jardiner écolo*
- *Le compostage, guide complet sur les outils et les techniques dont vous avez besoins*
- *Le grand livre de l'aménagement paysager* (à consulter absolument!)
- *La bible des vivaces du jardinier paresseux* (vous y trouverez tout sur les vivaces adaptées au climat du Québec)

Fleurissez votre hiver et bonne lecture! ☺

Source: Marie-Claude Breton pour le comité d'embellissement



Cueillette des bouteilles vides Un succès innégalé

Nous sommes les élèves de 5^e année et 6^e année de l'école La Francolière. Comme nous vous l'avons écrit lors d'une dernière parution, nous irons les 14 et 15 juin faire un voyage de deux jours à Montréal. Nous vous écrivons ces quelques lignes pour vous dire que la cueillette des bouteilles, qui a eu lieu le samedi 14 janvier 2012, fut un grand succès. Nous avons amassé plus de 1500\$. C'est vraiment formidable! C'est la 9^e année qu'une telle activité a lieu et c'est du jamais vu. Merci à tous ceux qui ont participé à faire de cette cueillette une réussite. Merci de nous aider à faire de notre école un milieu de vie plus stimulant. Un merci spécial au responsable du Dépanneur Restaurant L'Arrêt-Stop, monsieur Giasson d'avoir accepté de recevoir autant de bouteilles.

Il y aura une seconde cueillette après Pâques. Vous pouvez dès maintenant continuer de nous ramasser vos bouteilles. Merci de faire équipe avec nous.

Souper spaghetti

De plus, nous ferons également un souper spaghetti au Centre des Loisirs le samedi 24 mars prochain. Si vous désirez participer à celui-ci, venir nous rencontrer et voir quelques petits numéros d'élèves, vous pourrez acheter des cartes. Surveillez d'autres détails dans la publication du de mars du journal *L'Écho*. ☺

Source: Les élèves du 3^e cycle ainsi que leurs enseignantes
Valérie Savoie et Maggie Simard

Weed Man®

FAITES CONFIANCE AUX PROFESSIONNELS

ENTRETIEN DE PELOUSE
ESTIMATION GRATUITE

256, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST
SAINT-FRANÇOIS, QC G0R 3A0

TÉL.: 418 259-7700
SANS FRAIS: 1 800 463-4877



GARAGESERVICES

Mario Tech inc

MARIO THÉBERGE
propriétaire

2, boul. Taché Ouest
Montmagny (Québec)
G5V 3A1
418 248-1800

Spécialité VOLKS
Mécanique générale



Lucie Lachance

Notaire & conseillère juridique

458, chemin Saint-François Ouest
Saint-François-de-la-rivière-du-Sud QC G0R 3A0

Téléphone: 418 472-0650 * Téléc: 418 472-0651
Llachance@notarius.net





ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

144, av. de la Gare, bureau 101
Montmagny (Québec) G5V 2T3
Tél.: 418 234-1893
Sans frais: 1 866 774-1893
Téléc.: 418 234-1659
nmorin@assnat.qc.ca

Merci pour les paniers de Noël

Merci à tous les particuliers qui ont contribué à cette œuvre importante et nécessaire. Grâce à vous, quatorze familles moins bien nanties ont vécu plus agréablement la période des Fêtes.

Nonobstant l'évènement malheureux qui nous a privés d'un point de cueillette important, soit le Dépanneur Ultra, j'ai sollicité les commerces et industries qui ont répondu généreusement à ce manque à gagner.

Grand merci à Aliments Trigone, Boucherie Richard Morin, Caisse Desjardins de la Rivière du Sud, Coop IGA, Coop agricole de la Rivière-du-Sud, Garant, Pharmacie Vincent Lamonde Boulet, Weed Man et école La Francolière.

Merci à Lorraine Lamonde pour son aide à fermer les paniers de Noël. Gardons en mémoire que « la joie de donner n'a d'égale que la reconnaissance de ceux qui reçoivent ». ☺

Source: Gilberte Crevier, responsable

Le Centre Gym Santé convie ses membres

L'assemblée générale annuelle des membres du Centre Gym Santé se tiendra le lundi 20 février à 19 h dans la nouvelle partie du Centre Gym Santé.

Ordre du jour

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle du 21 février 2011

Bilan financier 2011

Prévisions budgétaires pour 2012

Élection du conseil d'administration

Varia

Levée de l'assemblée

Avez-vous des idées à nous partager?

On vous attend! ☺

Source: Le conseil d'administration
Centre Gym Santé

LES FONDATIONS



9191-4333 Québec Inc.
RQ: 8355-8254-56

Bruno Forgues, propriétaire Tél.: **418-259-2709**
Télé.: 418-472-0505
email: lesfondationsbaf@videotron.ca

Entrepreneur Spécialisé • Fondations résidentielles et commerciales

163, chemin St-François Est, St-François de Montmagny, Qc G0R 3A0



Boulet

Encans Boulet inc.

Alfred Boulet
564, chemin Rivière-Sud
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 3A0

Tél.: (418) 259-7086
Fax: (418) 259-2610
www.encansboulet.com


A c h a t e t v e n t e d e f e r m e



Rénovation à faire ?

G H I S L A I N
V É Z I N A

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
Industriel - Commercial - Résidentiel



Magasin de matériel électrique

418 234-1360

3, du Bassin Sud, Montmagny • RBQ: 8310-7359-06

Un maîtres électriciens
garanti son travail.

Jean Normand
Vice-président
T.D.L.



Pierre Normand
Président
T.D.L.

La Maison Funéraire
Laurent Normand

En toute confiance

Salon funéraire: 1, 1^{re} rue Ouest • Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
Adm.: 116, ave Sainte-Julie • Montmagny

Tél.: 248-0545 • Fax: 248-2621 • Sans frais: 1-888-248-0545 • Courriel: Inormand@globetrotter.net

La beurrerie du Quatre-Chemins

✍ par Léonard Lemieux

Lectrices, lecteurs,

Vous en conviendrez: passer de la boulangerie à la beurrerie est là non seulement question de logique, mais aussi affaire de goût. D'ailleurs, la vie quotidienne regorge d'expressions courantes touchant le pain; citons entre autres les plus usitées telles: bon comme du bon pain, gagner son pain, manger son pain noir. D'autre part, que de formules d'usage quotidien font référence au beurre: avoir le beurre et l'argent du beurre, piger dans l'assiette au beurre, prendre le beurre à poignée sans oublier cette tournure qui consacre le mariage de l'un et de l'autre, être le pain et le beurre de quelque chose. Mais voilà que je me perds dans des considérations linguistiques, revenons-en à notre propos premier, la beurrerie de Saint-François.

Construite en 1947, la bâtisse qui m'était familière dans mes jeunes années n'existe plus et le paysage a tellement changé au fil des décennies que j'ai dû reconnaître les lieux à pieds pour m'assurer de son emplacement. Cette fabrique avait pignon sur rue au nord du Chemin St-François, entre les montées de Philippe Boulet et de Maurice Laflamme. Ce terrain, parcelle du lot 31, est aujourd'hui occupé par un bâtiment de la coopérative agricole, à l'ouest de la quincaillerie. Il y avait belle lurette que l'on fabriquait du beurre à cet endroit. D'après les notes historiques colligées par Jacques Boulet, la première installation remonterait à 1892 et, par contrats de vente successifs, elle s'est retrouvée entre les mains de M. François Bonneau en 1923 avant d'être cédée à la coopérative en 1935, ce dernier assumant toujours la fonction de maître-beurrier.

Ne me demandez pas comment et pourquoi nous, jeunes bedaines, étions autorisés à nous faufiler parmi les cadrans, les tuyaux, la vapeur et l'imposant bassin que constituait le pasteurisateur

agitant sa vis sans fin. Toujours est-il que, sans trop embarrasser la famille Bonneau, nous avons pu observer les différentes étapes de la fabrication du noble condiment sous l'oeil vigilant du maître d'oeuvre, monsieur François qui dirigeait les opérations en laissant entendre de sonores «Bondance de bondance» ou «Potence de potence», personne n'ayant pu me confirmer laquelle des tournures était la véritable.



Photo courtoisie: Maurice Bonneau

Monsieur François Bonneau, maître-beurrier, mais aussi maître-chant, était le père de Albert et Maurice Bonneau de Saint-François.



La beurrerie avait cessé ses opérations à l'hiver 1965 en raison d'une fusion avec Montmagny. Elle avait été démolie avant la fin des années 1960. La famille de M. Willie Denault habitait le 2^e étage à cette époque d'où la présence d'enfants lors de la prise de photo en octobre 1964.

Ainsi, nous assistions au déchargement des bidons de crème livrés, soit par les cultivateurs eux-mêmes, soit par le camion de la coopérative. Toutefois, je me rappelle que Robert Gamache s'amenaient sur place dans une charrette halée par «Jack-le-beu», un indolent taureau dont la docilité était aussi vérifiable que la lenteur de son pas. De chacun des bidons, M. Maurice prélevait un échantillon pour en mesurer la densité de gras et toute la production livrée se retrouvait dans l'immense cuve de pasteurisation. À partir de là, mystère; par des conduits invisibles

pour nous, la crème aboutissait dans une baratte géante digne de Gargantua. Quand tout était paré, monsieur François verrouillait la porte ainsi qu'on le fait pour l'écoutille d'un sous-marin et le cylindre de bois commençait à tourner comme s'il eût été entraîné par un hamster géant. Le boucan cessait avec la fin du barattage. On retirait le reliquat liquide, le lait de beurre, qui était poussé dans des réservoirs à l'étage. Accessible à tous ceux qui en voulaient, ce lait de beurre, à ce qu'on disait, avait la réputation d'être un des ingrédients secrets qui faisaient la renommée des tartes de madame Pierre Raby. Mon complice de tous les jours, à cette époque, était Clermont Lecomte avec qui j'ai appris l'abécédaire de la vie terrienne. Tout en courant derrière une voiturette tirée par un de ces chiens costauds, nous allions, en fin d'après-midi, quêrir quantité de ce petit lait que nous rapportions à la ferme dans des demi-barils en métal. Mélangé à de l'avoine moulue, à du son, à de la balle de tasserie, cela vous faisait une de ces bouettes dont les cochons raffolaient. Oui, oui, le beurre! J'y reviens, car il faut maintenant récupérer les quelque 1500 livres, résultat d'un barattage normal. Là, quelle vision d'abondance! M. Bonneau, père, armé de grandes palettes de bois luisantes, retirait de la baratte des mottes de beurre telles que leur vue seule eût justifié une crise de bile.

Bien pressée dans des boîtes en bois de 56 livres, cette manne dorée passait tout droit au réfrigérateur avant la découpe en blocs d'une livre, identiques à ceux que l'on retrouve aujourd'hui dans les magasins. Puisque toute cette opération se faisait à la main, madame Bonneau et sa fille, Monique, intervenaient alors pour épauler les hommes. Un à un, les blocs étaient séparés puis enveloppés dans des feuilles de papier ciré frappées à la marque de la fabrique locale. Prêtes pour la vente, les caisses se retrouvaient en grande partie à la Coopérative fédérée de Québec.

Les plus anciens de la paroisse se remémoreront le va-et-vient de François Bonneau distribuant les paies de beurrerie sur le perron de l'église avant et après

Suite à la page 10

Cent vingt-troisième concours de l'Ordre national du mérite agricole

C'est chez nous que ça se passe

Le coup d'envoi du 123^e concours de l'Ordre national du mérite agricole (ONMA) est donné. Les agricultrices et les agriculteurs des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches sont invités à s'inscrire d'ici le 1^{er} mai 2012 pour prendre part à cette activité d'envergure où le gouvernement du

Québec reconnaît leur engagement, leur détermination et leur savoir-faire.

Une équipe de juges chevronnés nommés par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation se présentera, au cours de l'été prochain, sur les lieux mêmes des entreprises agricoles inscrites au concours pour évaluer divers aspects.

Notons en terminant que les lauréats du 123^e concours de l'ONMA sur le plan régional et à l'échelle nationale seront honorés au cours d'un gala qui se tiendra au Centre des congrès de Lévis le 20 septembre prochain. Elera dans la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement, à Québec.

Période d'inscription

du 15 janvier au 1^{er} mai 2012

Pour s'inscrire, les agricultrices et les agriculteurs de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches doivent être propriétaires d'une ou de plusieurs entreprises agricoles. Au 1^{er} mai 2012, ils doivent mener des activités dans leur domaine ou en avoir mené au cours des cinq années précédentes.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller agricole ou consulter le site Internet du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à l'adresse www.mapaq.gouv.qc.ca/onma. ☺

Source: **Pascale Dumont-Bédard,**
attachée de presse
Cabinet du ministre de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation

Suite de la page 9

La beurrerie

la grand'messe dominicale. Son fils Maurice m'a confié que souventes fois, l'argent était laissé dans les bidons retournés aux cultivateurs. Quand on sait que les tables à lait pour les bidons étaient installées au chemin, loin des maisons, on ne peut que souligner l'honnêteté de nos gens.

La beurrerie de mon enfance a cessé sa production en 1965 à la suite d'une fusion avec celle de Montmagny. Quant à M. François, il est décédé en juin 1977, âgé de 75 ans. En plus d'exercer son métier de beurrier, pendant des années, été

comme hiver, il a attelé ses chiens et est monté au village pour chanter à la messe en compagnie de MM. Ernest Boulet et Jos. Morin. Je tiens cette confiance d'un ami, Denis, fils d'Arthur Lamonde qui habitait près de l'église et qui servait la messe en ce temps-là. C'est quasi parole d'évangile!

Merci à Jacques Boulet pour ses notes historiques et à M. Maurice Bonneau.

Des commentaires? Vous m'écrivez à lemieuxleonard@videotron.ca

Le mois prochain: *La meunerie et les grains*. ☺



Matières acceptées dans le bac de récupération

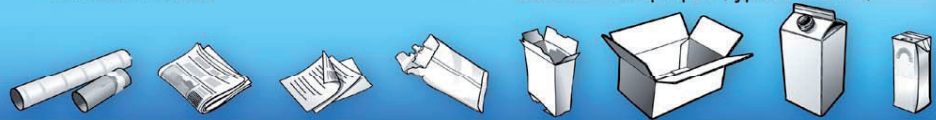
Contenants, emballages, imprimés et journaux

RECYC-QUÉBEC
Québec

en partenariat avec le
COMITÉ CONJOINT SUR LES MATIÈRES
RECYCLABLES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

PAPIER ET CARTON

- ▶ journaux, circulaires, revues
- ▶ feuilles, enveloppes et sacs de papier
- ▶ livres, annuaires téléphoniques
- ▶ rouleaux de carton
- ▶ boîtes de carton
- ▶ boîtes d'œufs
- ▶ cartons de lait et de jus à pignon
- ▶ contenants aseptiques (type Tetra Pak[®])



PLASTIQUE

- ▶ bouteilles, contenants et emballages de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et d'entretien ménager identifiés par un de ces symboles :



- ▶ bouchons et couvercles
- ▶ sacs et pellicules d'emballage



VERRE

- ▶ bouteilles et pots, peu importe la couleur



MÉTAL

- ▶ papier et contenants d'aluminium
- ▶ bouteilles et canettes d'aluminium
- ▶ boîtes de conserve
- ▶ bouchons et couvercles



« Quand on croit ne pas payer un tel prix, pourquoi le budgéter ? »

Chers voisins, chers amis et payeurs de taxes comme le dit si bien M. le maire dans son petit mot pour la nouvelle année.

Je m'appelle Nadia Côté et mon conjoint, Claude Théberge. Dans la parution de L'Écho de janvier 2012, M. le maire et ses conseillers font part à toute la population de Saint-François de leur incompréhension face à la hausse du coût de location de notre terrain qui sert de stationnement aux Loisirs St-François et ce depuis plus de 45 ans maintenant ; il est situé sur le chemin St-François Ouest.

Nous croyons donc nécessaire de vous informer de la situation, car nous avons eu écho de certains citoyens de la municipalité que nous avons été fort dans notre hausse. En fait, M. le maire et ses conseillers savent très bien pourquoi nous avons envoyé cette hausse, car nous les avions informés par écrit. Voici donc les faits.

Premièrement, le tout a commencé en 2010 quand nous avons reçu L'Écho de janvier avec les budgets de notre municipalité. À ce moment, la Municipalité a évalué le coût de location de notre terrain à 1900 \$ tout en sachant bien que nous avions demandé 875 \$ en 2009. Nous avons trouvé le budget bien drôle, car depuis quelques années, nous avons commencé à augmenter la location, mais jamais avec une telle hausse. Après discussion, nous en sommes venus à la conclusion que la municipalité devait s'être trompée. Étant donné le nombre d'années de cordiale entente, nous avons envoyé une demande de 900.00 \$ pour la location du terrain en

2010. Ce qui a été payé sans réplique de la part de la Municipalité. En 2011, même chose à la sortie du budget dans L'Écho, la Municipalité alloue un montant de 1500 \$ pour la location du terrain en sachant encore que nous leur avons loué au montant de 900 \$ en 2010. Soit que nous soyons irréalistes dans notre demande ou eux, réalistes dans leur budget. Nous avons donc mis sur table, tous les coûts que le terrain nous engendrait réellement. Nous avons calculé que de mai à octobre chaque année, Claude fait la tonte du gazon une fois par semaine minimum. Nous avons mis un montant non jugé exagéré de 20 \$ la fois pour payer l'essence et l'usure de nos machines et le temps pour Claude de le faire. Nous nous sommes informés du montant possible que pourrait charger quelqu'un pour faire le même travail, et il s'avère que le montant pourrait être d'environ 25 \$ la fois. Ensuite, il y a 26 semaines de mai à octobre. Ce qui fait un montant approximatif de 520 \$ pour l'entretien de la pelouse. Dans ce montant, nous ne comptons pas les fois où nous devons aller vérifier le terrain après une location de la salle, car, parfois, il y a des bouteilles vides ou cassées qui pourraient être dangereux pour ceux qui y circulent, dont des enfants.

Dans un deuxième temps, nous payons chaque année nos taxes municipales. Dans une location, nous croyons que celui qui loue doit payer une partie de celle-ci. Nous évaluons ce montant à environ 300 \$. Nous en sommes donc

revenus à un montant de 820 \$ et nous n'avons pas encore fait de profit. Donc, en regardant leur budget évalué à 1500 \$, nous avons pensé que 1400 \$ était un montant inférieur à celui budgété par la Municipalité et convenable pour nous.

Claude et son père ont toujours fait la location de ce terrain en bon voisin et toujours sans faire de profit réel. Nous nous sommes aussi informés à la Régie du logement si un terrain comme celui que nous possédons était régi lorsqu'on le loue. Celle-ci nous dit qu'un terrain vacant de toute construction n'était régi d'aucune règle. Nous sommes donc devant une location commerciale. Nous n'avons aucune obligation et nous pouvons augmenter le prix.

Sachez bien que nous nous sommes fiés à leur budget pour établir notre prix. La Municipalité est responsable de cette hausse, ils ont eux-mêmes budgété le 1900 \$ et, auparavant, le 1500 \$. Quand on croit ne pas payer un tel prix, pourquoi le budgéter ? M. le maire est venu nous voir pour qu'on diminue notre prix de location. Nous lui avons indiqué que notre prix était fixe et non négociable, comme bien de leurs décisions prises cette année sur différents sujets. La Municipalité avait donc le choix de louer ou non, en ayant toutes ces informations en main.

Dernière petite chose, le conseil indique dans ses écrits qu'ils devront réfléchir au dossier en 2012 en envisageant toutes les avenues possibles. Voilà peut-être encore de nouvelles dépenses pour notre municipalité... Mais nous, nous espérons une entente cordiale, car le terrain est un legs pour nos enfants, futurs citoyens de Saint-François. ☺

Nadia Côté et Claude Théberge



AFL
Groupe Financier
UN CHOIX DE CONFIANCE

COURTIER EN ASSURANCES DE DOMMAGES
DES PARTICULIERS ET DES ENTREPRISES

CONSEILLERS EN SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Andrée-Anne Vézina	Bertrand Bélanger
Caroline Lévesque	Réal Fontaine
Pierre Paré	Frédéric Picard
Denise Prévost	
<small>SOUSCRIPTRICE</small>	

234, boulevard Taché Est
Montmagny (Qc) G5V 1C2
Tél.: **418-248-3358** • Sans frais: 1 800 607-7781
Téloc.: 418-248-4744



**Autobus
L.S.B.C. inc.**

10, chemin des Prairies Est
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 3A0
Tél. et fax: 418 259-7140
autobuslsbc@videotron.ca

Quels sont les contaminants à surveiller?

Bactéries

L'analyse des coliformes totaux permet d'évaluer la vulnérabilité d'un puits à la pollution de surface. Ces derniers indiquent une dégradation de la qualité microbienne de l'eau. Si l'eau contient une quantité de coliformes totaux supérieure à 10 par 100 ml, des mesures correctrices doivent être envisagées. Les coliformes fécaux, les bactéries E. coli et les bactéries entérocoques sont considérés comme des indicateurs d'une contamination d'origine fécale. Leur présence rend l'eau non potable.

Quand la contamination de l'eau par ces bactéries la rend non potable, il est important de procéder à une désinfection du puits avec une quantité recommandée d'eau de javel, d'identifier la source de contamination et d'apporter les correctifs appropriés. Entre temps, il faut faire bouillir l'eau et maintenir l'ébullition pendant une minute avant de la consommer ou utiliser de l'eau embouteillée jusqu'à ce que des analyses démontrent que l'eau du puits peut à nouveau être consommée.

La gastroentérite est la maladie la plus fréquente associée à l'ingestion d'eau rendue non potable par ces bactéries. Bien que cette maladie soit souvent bénigne, elle peut dans certains cas avoir des conséquences graves sur la santé.

Autres contaminants

Beaucoup d'autres produits chimiques peuvent se retrouver dans l'eau, soit de façon naturelle ou accidentelle. Certains peuvent occasionner des taches sur les objets avec lesquels ils entrent en contact alors que d'autres peuvent être dommageables pour la santé. Il est important de noter que faire bouillir l'eau ne permet pas d'éliminer certains contaminants tels que l'arsenic et les hydrocarbures. Il faut éliminer la source de contamination ou installer un système de traitement de l'eau.

Où et quand faire analyser l'eau de votre puits?

Quelques-uns des laboratoires accrédités par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour la surveillance des contaminants microbiologiques et physico-chimiques de l'eau desservant la région de la Chaudière-Appalaches:

• Agro-Enviro-Lab (Sainte-Anne-de-la-Pocatière) Tél.: 418 856-1079 • AGAT Laboratoires* (Québec) Tél.: 418 266-5511 • Biolab-Lévis (Lévis) Tél.: 418 338-2193, poste 2238

* Laboratoires accrédités pour faire l'analyse du magnésium dans l'eau.

Il est recommandé de faire faire l'analyse microbiologique de l'eau au moins deux fois par année, soit au printemps et à l'automne. Il pourrait aussi être utile de faire analyser l'eau à la suite d'une période de pluies abondantes ou de sécheresse, à une inondation ou bien à un changement de couleur, d'odeur ou de goût de l'eau.

**Agence de la santé
et des services
sociaux de Chaudière-
Appalaches**


Québec

Nitrates - nitrites

Les principales sources de nitrates - nitrites sont les fertilisants agricoles, le fumier, les rejets sanitaires et la décomposition d'organismes végétaux et animaux. Ils sont entraînés vers les nappes d'eau souterraines par l'infiltration de la pluie ou la fonte de la neige.

Une concentration au-delà de 3 mg/l justifie un suivi semi-annuel de la qualité de l'eau pour les nitrates - nitrites. Une eau contenant plus de 10 mg/l ne doit pas être utilisée pour l'alimentation des nourrissons de moins de 6 mois et des femmes enceintes. Si la concentration excède 20 mg/l, l'eau ne doit tout simplement pas être consommée. Faire bouillir l'eau n'élimine pas les nitrates - nitrites. Il faut donc trouver la source de contamination et corriger la situation.

La méthémoglobinémie du nourrisson est une maladie rare, mais pouvant avoir des conséquences graves. Elle est associée à l'ingestion d'une eau fortement concentrée en nitrates - nitrites et affecte la capacité du sang à transporter l'oxygène.



L'eau de votre
puits est-elle
sécuritaire?

Québec

Pourquoi faire analyser l'eau de votre puits deux fois par année?

C'est à vous, propriétaire de puits, que revient la responsabilité de vous assurer de la sécurité de votre eau.

Malgré une apparence claire et limpide ainsi qu'une absence d'odeur et de saveur, l'eau peut contenir des éléments pouvant avoir des effets indésirables sur la santé.

Ces effets concernent non seulement les membres de votre famille, mais aussi tous vos visiteurs lors de l'utilisation de l'eau pour la préparation des aliments et des breuvages et l'hygiène personnelle.

Même si vous n'êtes pas malade, cela ne veut pas dire que votre eau n'est pas contaminée. Elle pourrait affecter une personne plus vulnérable. La seule façon de s'assurer que votre eau est sécuritaire est de faire faire deux analyses microbiologiques et une analyse chimique par année.

Outre l'analyse de l'eau, il faut veiller à l'entretien du puits et de la fosse septique car celle-ci peut être une cause de contamination.



Publicité payée par Municipalité
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

Pour en savoir plus

Pour plus d'information concernant les liens entre l'eau potable et la santé, vous pouvez communiquer avec la Direction de santé publique et de l'évaluation de l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches au 418 389-1520 ou consulter le site Internet de son service de santé et environnement au: www.santeenvironnement.ca.

Pour toutes questions concernant l'analyse de l'eau, l'entretien du puits et de la fosse septique, la désinfection du puits et les systèmes de traitement de l'eau, veuillez communiquer avec votre direction régionale du MDDEP au 418 386-8000.

Certaines localités et municipalités régionales de comté ont mis sur pied un programme facilitant l'accès à l'analyse de l'eau des puits. À ce sujet, n'hésitez pas à vous informer auprès de celles-ci.

Liens utiles

- MDDEP. La qualité de l'eau de mon puits : www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/depliant/index.htm
- Santé Canada. Qu'est-ce qu'il y a dans votre puits? : www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/pubs/water-eau/well-puits-fra.php

PRUDENT? APPELEZ LA SÉCURITÉ.

**ÉPARGNE
PLACEMENTS
QUÉBEC** VOTRE
REER
GARANTI
À 100 %

1 800 463-5229 | www.epq.gouv.qc.ca

BONI DE
1%

la première année pour les nouveaux fonds
REER, FERR, CRI et FRV.

Épargne
Placements
Québec 



cho de Saint-François

Février 2012

13

Information et démystification de la maladie d'Alzheimer

LAQDR Montmagny-L'Islet invite ses membres et toute personne intéressée à son prochain déjeuner-conférence, soit le mardi 7 février 2012, à 9 h au Restaurant Normandin, au 25, Taché Est, Montmagny.

Conférencière invitée : Madame Geneviève Lafortune, intervenante à la Société Alzheimer Chaudière-Appalaches Elle vous entretiendra sur l'information et la démystification de la maladie d'Alzheimer. Veuillez Confirmer votre présence auprès de Rose Pomerleau, tél.: 418-247-0033.

Au plaisir de vous accueillir en grand nombre.

Source: Louise Lemay, présidente
AQDR Montmagny-L'Islet

Le rappel de médicament Sécurité/vigilance

Vous arrive-t-il:

- D'oublier vos médicaments;
- D'avoir peur de tomber;
- De vous sentir isolé;
- D'espérer demeurer dans votre maison;
- D'être inquiet de laisser votre proche seul.

Nous vous offrons: Le rappel de médicament Sécurité/vigilance

- Horaire flexible
- Adapté à vos besoins !

Informez-vous à votre CLSC ou au 418-248-7242

Service gratuit.

Ouvert tout l'hiver du jeudi au dimanche inclusivement !

Réservez vite pour la St-Valentin ! FÉVRIER MOIS DE L'AMOUR !!
Décor et ambiance chaleureuse. Table d'hôte pour deux ! Informez-vous ...



Bienvenue spéciale aux motoneigistes ! Accès par le sentier provincial no 5.

Tous les dimanches jusqu'à Pâques nous vous offrons notre brunch hivernal (buffet déjeuner)
\$ 15,00 pour les adultes \$ 8,00 6 à 12 ans Gratuit moins de 6 ans

Taxes et pourboire INCLUS Nos déjeuners à la carte sont disponibles en tout temps !

PROMO POULET BBQ		PROMO PIZZA
RÉGAL JUNIOR ! 2 QUARTS CUISSE + 2 QUARTS POITRINE AVEC: FRITES, SALADE, PAIN ET SAUCE 29. \$	RÉGAL FAMILLE ! 1 QUART CUISSE + 1 QUART POITRINE + 2 REPAS CROQUETTES - ENFANTS AVEC: FRITES, SALADE, PAIN ET SAUCE 25. \$	 16" garnie + 1 lb. Frites + 2 litres Pepsi 24. \$

La Plage
Restauration • Hébergement • Réception

418-259-7514
195, boul Blais Est
Berthier-sur-Mer




conception - fabrication - production

Patrick Lizotte
Président

Visitez notre site internet
www.usinaction.ca

337, chemin Saint-François Ouest
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 3A0
Tél.: 418-259-7337
1 888 834-7337
Télé.: 418-259-7044
usinaction@globetrotter.net




Restaurant L'ARRÊT STOP

Vous êtes les bienvenus

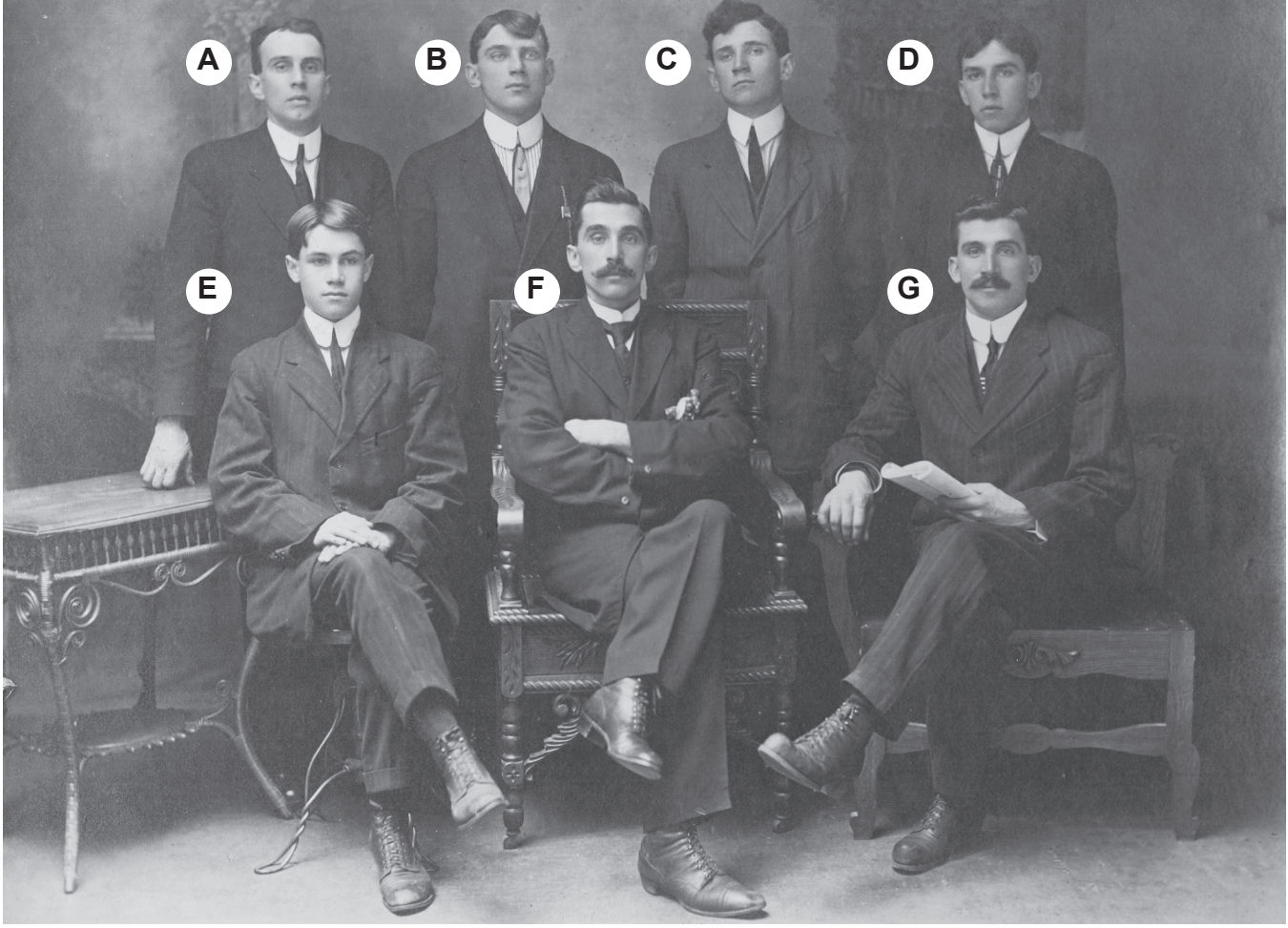
Menus du jour
Commandes pour emporter
Réservation jusqu'à 50 personnes
Restaurant: 259-7704

Ouvert de 6 h à 23 h



Bière froide
Café
Essence
Dépanneur: 259-7515

Notre histoire en photos



1.
 - A- _____
 - B- _____
 - C- _____
 - D- _____
 - E- _____
 - F- _____
 - G- _____
2. _____
3. _____

1- Pouvez-vous identifier ces beaux messieurs ? 2- Année approximative où la photo a été prise ? 3- À qui a appartenu cette photo ? Nous serions très heureux d'avoir votre aide - détacher la feuille avec vos réponses et la remettre au secrétariat de la Municipalité - ou communiquez vos réponses à l'adresse électronique suivante: patrimoine.st-franc@oricom.ca.

À propos de la ferme

- Éric Campagna et Isabelle Lemieux, propriétaires, et leurs filles Mégane et Kari-Ann
- Ferme familiale fondée en 1949, spécialisée en production laitière
- Troupeau de 95 vaches laitières, pour une production de 900 000 litres de lait par année
- Alimentation du troupeau par ration totale mélangée (RTM) – 1 groupe
- 600 acres en culture dont 185 en production de maïs
- Grains produits et consommés à la ferme
- Finaliste de l'Ordre du Mérite agricole 2007, catégorie médaille de bronze
- Récipiendaire du 1^{er} prix, catégorie *L'audacieux*, au concours *Les grands prix de l'excellence de la MRC de Montmagny*



708, CHEMIN DE LA RIVIÈRE-DU-SUD
SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
418•259•7896

Fière partenaire du projet *Notre histoire en photo*

Ferme Boulet



FAMILLE SIMON BOULET ET MARIETTE GAGNON



NOUS SOMMES FIERS DE CONTRIBUER
À RENDRE NOTRE PATRIMOINE BIEN VIVANT!

Troupeau : 25 EX • 103 TB • 48 BP
Production : 10 226 kg 4,0% 3,3% (216-235-228)

Simon Boulet & Mariette Gagnon
538, chemin Rivière-Sud, Saint-François (Québec) G0R 3A0
Tél. : (418) 259-7459 • Fax : (418) 259-7500
fboulet@globetrotter.net



Visitez notre site web :
www.bouletholstein.com

Les Fermières se rencontrent dans l'esprit des Fêtes

Les Fermières ont amorcé l'année 2012 dans l'esprit des fêtes lors de leur réunion mensuelle du 10 janvier dernier marquée par un atelier de décoration de boules de styromousse garnies de ruban. La technique a été transmise par Mme Monique Blouin.

Les Fermières félicitent une de leurs membres, Mme Myrienne Patoine qui a donné naissance le mardi 10 janvier à Étienne, fils de Guillaume Paré et petit-fils de Mme Claudine Blais. Mme Blais est mamie pour la première fois. Félicitations aux parents et grands-parents.

La prochaine réunion des Fermières est le mardi 14 février à 13 h 30 au local habituel. Au programme:

- Fête de la Saint-Valentin
- Lecture et adoption du cahier de bord de chaque membre du C.A.L.
- Dégustation de fruits et fromages apportés par les Fermières
- Soulignons le 85^e : exposition de pièces d'artisanat ancienne



L'élection d'une reine, Mme Marie-Hélène Boulet, et d'un roi, Mme Thérèse Simard, s'est fait dans l'esprit des Fêtes.

Source: Mireille Fournier, présidente
Cercle de fermières de Saint-François



L'Âge d'or fête la Saint-Valentin

L'Âge d'or de Saint-François vous convie à son dîner de la Saint-Valentin le mercredi 15 février à 11 heures. Réservation avant le 13 février au 418-259-7866 ou le 418-259-2023. Bonne fête de la Saint-Valentin à tous nos membres.

Source: Lorraine Lamonde



Monyvill enr.
Yvon Montminy
Propriétaire

R.B.Q. 8343-3219-14

Excavation & Terrassement
Service de pelles
Marteau hydraulique
Installations septiques
Séchoir à bois & Bois de rénovation

Téléphone 418-259-2635 Cellulaire 418-241-8488 Fax 418-259-3035
462, chemin St-François Ouest, St-François-de-la-Rivière-du-Sud, Québec G0R 3A0



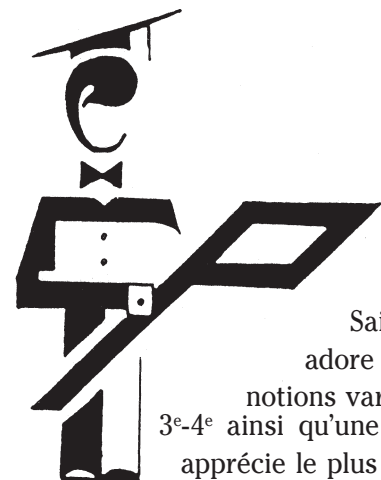
François Lapointe
Député
Comté de Montmagny-L'Islet
Kamouraska-Rivière-du-Loup

114, avenue de la Gare
Montmagny (QC) G5V 2T3
418-248-1211
Francois.Lapointe@parl.gc.ca

La Francolière

Portrait: Valérie Savoie, une enseignante passionnée

Par Ellie Campagna et Émile Boulet



Pour ce mois-ci, nous vous présentons madame Valérie Savoie qui enseigne depuis 15 ans. Valérie a fait une seule école avant d'arriver ici et cette école se nomme Saint-Cyrille, près de St-Eugène dans la MRC de L'Islet. Elle a choisi ce métier, car elle adore les enfants et elle aime trouver différentes façons pour leur faire comprendre des notions variées. Elle a presque toujours enseigné la 5^e année, mais elle a déjà eu une classe de 3^e-4^e ainsi qu'une 4^e-5^e année. Ce qu'elle apprécie le plus dans son travail, c'est le contact avec les enfants, leur humour, leur complicité, leurs idées et leur sourire. Les échanges avec ses élèves de 5^e année, leur maturité ainsi que la petite étincelle dans leurs yeux quand ils comprennent sont des éléments qui font qu'elle est passionnée pour son travail. Elle adore toutes les matières qu'elle enseigne et également les différents projets qu'elle peut vivre avec ses élèves.

Madame Valérie aime marcher, lire, magasiner, écouter la télévision et parler au téléphone avec ses amies.

Elle dit souvent: «Persévérer c'est pouvoir et pouvoir, c'est accomplir de grandes choses». Madame Valérie mentionne que la patience, le lien qu'elle crée avec ses élèves et la collaboration élève-parents-enseignant sont des clés essentielles pour son travail. Ce qu'elle apprécie chez ses élèves, c'est la ténacité, ne pas abandonner dès la première difficulté. Madame Valérie est une enseignante fantastique!:) ☺





GARANTIE NATIONALE

Fernand Langlois
Président

GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS
174, 4^e Rue, Montmagny (Québec) G5V 3L5
Tél.: (418) 248-5622 • Fax: (418) 248-7071



**MARTIN SIMARD
TRANSPORT INC.**

- TRANSPORT GÉNÉRAL
- TRANSPORT GRAVIER & SABLE

275, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST
SAINT-FRANÇOIS, QC G0R 3A0

Tél.: 418 259-7789
Ligne directe: 1 800 463-8744



Jean Morin
Dany St-Pierre

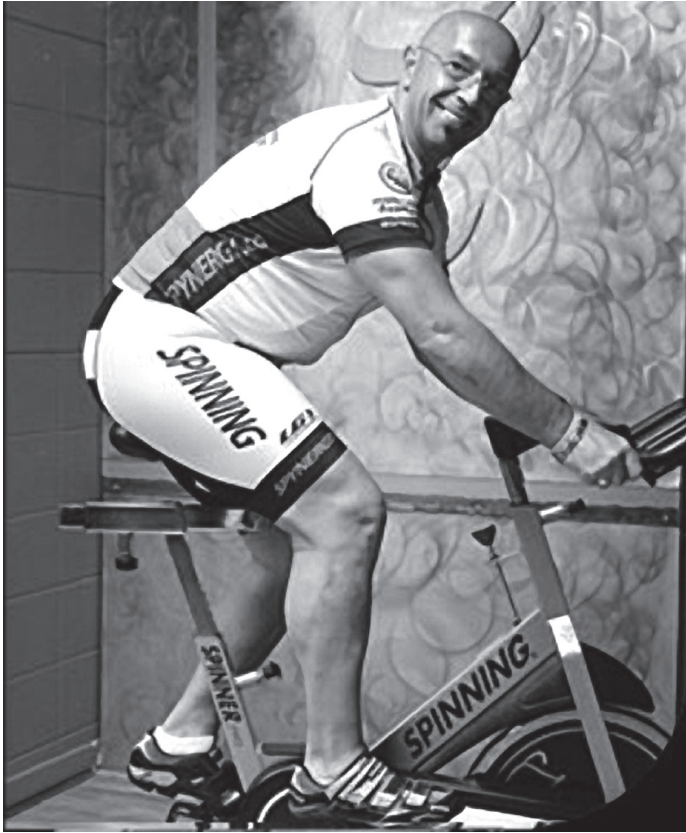
- Électronique industrielle et agricole
- Mécanique industrielle et agricole
- Réparation de moteur électrique
- Contrôle et automatisation
- Service de vente au comptoir
- Service d'urgence 24 heures

171, 4^e rue
Montmagny (Québec)
G5V 3L6

Tél.: (418) 248-0444
Fax: (418) 248-0395

ms2controlemont@globetrotter.net

SERVICE D'URGENCE 24 HEURES SUR 7 JOURS



Christian Talbot du Club Avantage animera une séance de spinning à Saint-François, promet Mario Marcoux.

Centre Gym-Santé

Cours de spinning 101

C'est quoi du spinning? C'est faire du vélo sur un vélo stationnaire en groupe où il y a de la musique stimulante dirigée par un entraîneur qui simulera des plats, des faux plats, des montées faciles, difficiles et très difficiles.

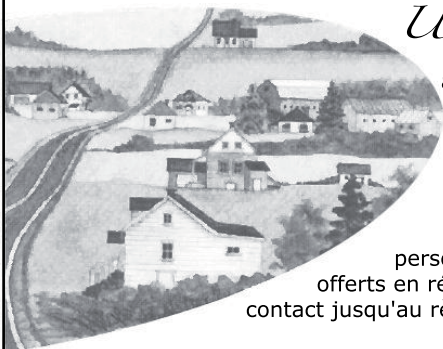
Vous n'avez pas besoin d'être un mordu du vélo pour faire du spinning. Le cours de spinning 101 s'adresse aux gens qui n'ont aucune connaissance ou qui en ont fait, mais avec un vague souvenir. Nous allons parler de positionnement, de cadence, de résistance et tout ce qui concerne le cardio-vasculaire.

La première chose qui doit vous attirer à faire du spinning, c'est d'avoir du plaisir pour faire sortir le hamster de notre tête. Il nous remet en contact avec nous-mêmes. Les bienfaits du spinning: vous perdrez facilement entre 600 et 1000 calories. Si vous n'avez rien à perdre, vous gagnerez de la puissance musculaire et vous améliorerez votre cardio-vasculaire. Faire du spinning, c'est extrêmement payant après 40 ans.

Le cours de spinning 101 est offert aux membres et non membres dès le samedi 18 février à partir de 9 heures. Pour du plaisir, on vous attend. Pour information, demandez Mario au 418-259-2454.

«Moi, Mario Marcoux, je fais du vélo depuis plus de 15 ans et pour vous offrir ces cours de spinning, j'ai suivi une formation auprès de M. Christian Talbot du club Avantage de Québec. Il a formé tous les formateurs du club Avantage et il se tient à la fine pointe des techniques d'entraînement. Une fois par année, il se rend en Californie pour assister à des conférences. En plus d'y être responsable du spinning, il est directeur du marathon des Deux Rives.»

Promutuel Montmagny-L'Islet, un assureur au service des gens d'ici



Une équipe dynamique et professionnelle à l'image et à l'écoute des gens d'ici.

Des services personnalisés entièrement offerts en région, de tout premier contact jusqu'au règlement d'un sinistre

Tout commence par la confiance

PROMUTUEL
MONTMAGNY-L'ISLET

Richard Galibois, agent
259-7405

Assurance

habitation • automobile • commercial • agricole • vie

Guilde des représentants des ventes
Volkswagen Canada



Jacques Dumont

Rinfret Volkswagen
5355, boul. Rive-Sud
Lévis, QC G6V 4Z3

418-833-2133
418-833-6658

jacquesvw@qc.aira.com

SÉRIE ÉNERGIE

PARTIE 1

Energie solaire : l'énergie qui vient de l'espace

**Le Soleil envoie sur terre
9 000 fois plus d'énergie
que ce que les humains
consomment. Le défi ?
Capturer cette énergie.**

L'énergie solaire est une énergie propre, car elle ne génère ni gaz à effet de serre, ni pollution. Aujourd'hui, l'énergie solaire représente moins de 1 % de toute l'énergie produite par les humains. L'Allemagne est le pays qui en produit le plus.

On dispose de deux technologies pour produire de l'électricité grâce à l'énergie solaire : **les panneaux photovoltaïques et les centrales solaires thermiques.**

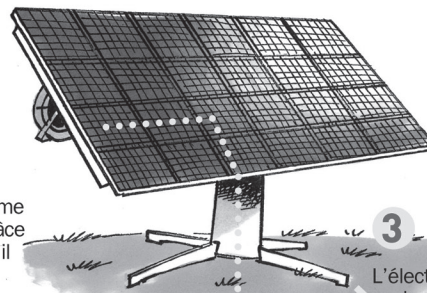
Les panneaux solaires photovoltaïques

La technologie

Les panneaux photovoltaïques fonctionnent tout seuls. C'est tellement simple qu'on les utilise déjà au quotidien, chez soi. Et en les rendant plus performants et moins coûteux, on s'en servira davantage dans le futur.

1
Chaque panneau solaire photovoltaïque capture l'énergie des rayons du Soleil...

2
... et la transforme en électricité grâce au silicium qu'il contient.



3
L'électricité est ensuite acheminée par câble souterrain vers les utilisateurs.

L'électricité solaire thermique

La technologie

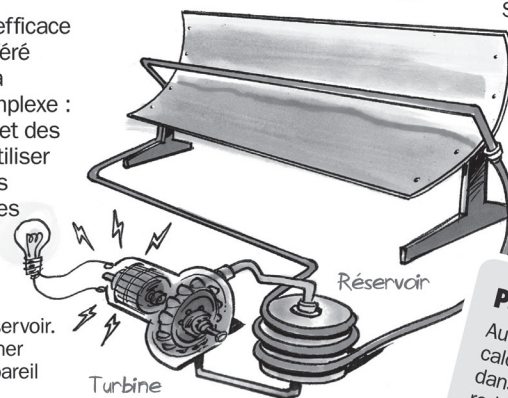
L'énergie solaire thermique est très efficace et c'est le type d'énergie solaire préféré dans les pays chauds. Par contre, la production d'électricité est plus complexe : il faut des miroirs, de la tuyauterie et des turbines. C'est donc approprié d'utiliser cette technologie dans de grandes centrales pour produire de grandes quantités d'électricité.

1
De grands miroirs courbés renvoient la chaleur du Soleil sur un tuyau.

2
À l'intérieur du tuyau circule un liquide caloporteur (qui transporte la chaleur). Il devient très chaud : plusieurs centaines de degrés Celsius. Le liquide se déplace dans le tuyau...

3

... et il va chauffer l'eau d'un réservoir. L'eau bout et la vapeur fait tourner les pales d'une turbine, un appareil qui produit de l'électricité.



Pas de Soleil ?

Au cours de la journée, le liquide caloporteur fait fondre des sels dans une grande cuve. La nuit, ils redeviennent solides et libèrent leur chaleur. Celle-ci sert alors à produire de l'électricité, comme pendant le jour.



Pour en savoir plus sur les magazines *Les Débrouillards* et *Les Explorateurs*,
consulte nos sites : lesdebrouillards.com & lesexplos.com



J'agis dans la paix

Martin Luther King, pasteur américain noir qui a payé de sa vie son action pacifique, avait coutume de dire: «Nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères, sinon nous allons tous mourir comme des idiots.»

Nous avons la chance de vivre dans un pays pacifique. Nos gouvernements ont toujours opté pour la négociation plutôt que pour la violence. Chacun de nous a aussi son rôle à jouer pour que la paix devienne une réalité sur notre planète. Nous devons évaluer nos besoins réels ainsi que les moyens envisagés pour les combler. Respecter nos besoins et ceux des autres nous mènera à la conquête de notre propre autonomie. Ne confondons pas pacifisme et passivité. Poursuivons cependant notre évolution dans la non-violence. ☺

Jean Gendron

Sudoku

5			8	4	9			
3			2		6			
6				1		8	2	5
	3		4		2	5		
2		4				1		7
		5	3		1		9	
9	7	8		3				6
			9		7			1
			5	6	8			9

Facile

9	6	2	7	4	5	1	8	3
8	5	1	9	2	3	7	4	6
3	4	7	8	6	1	5	2	9
4	7	6	5	9	2	3	1	8
5	2	9	3	1	8	4	6	7
1	8	3	6	7	4	9	5	2
7	9	5	1	8	6	2	3	4
6	3	4	2	5	9	8	7	1
2	1	8	4	3	7	6	9	5

Solution_janvier 12



Produits Métalliques Roy inc.

52, boul. Morigeau
Saint-François, Montmagny, QC G0R 3A0

TÉL.: 418 259-2711
FAX: 418 259-2931

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE



EMBALLAGES LM
Des idées plein la boîte | The box full of ideas

Produits de carton ondulé
Emballages de protection spécialisés
Petites et grandes quantités

203, chemin Morigeau
Saint-François de Montmagny

➤ www.emballageslm.com ◀

Tél. : 418-259-7710 | Fax : 418-259-7013
Tél. : 1-866-259-7710 | Fax : 1-866-259-0909

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
SAINT-VALENTIN			1	2	3 5 à 7 Centre des loisirs réservation Émilie Lacasse Bureau municipal	4
5	6 Réunion du conseil	7	8	9	10 Bac bleu	11
12	13 Tombée du journal	14 Réunion des Fermières 13h30 Réunion du Comité d'embellissement 19h	15 Âge d'Or Dîner de la Saint-Valentin 11h	16	17	18 COURS DE SPINNING CENTRE GYMSANTÉ 9H
19	20 Centre Gym Santé Assemblée générale 19h au local	21	22	23	24 Bac bleu	25
26	27	28 Anniversaire de fondation du Cercle des Fermières de Saint-François 1927	29		Dernier vendredi du mois collecte des monstres	
						

Soyez prudents!

**RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY**

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 9 janvier 2012, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Yves Laflamme, Maire, messieurs Fernand Bélanger, Jonathan Gendron, Rénaud Roy, Auguste Boulet, Frédéric Jean et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Yves Laflamme, Maire.

Monsieur Yves Laflamme, directeur général est aussi présent.

La séance débute par une période de recueillement.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jonathan Gendron
APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 5 DÉCEMBRE 2011 AINSI QUE CELUI DE LA SÉANCE SPÉCIALE PORTANT SUR L'ADOPTION DU BUDGET 2012 TENUE LE LUNDI 12 DÉCEMBRE 2011

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 5 décembre 2011 ainsi que celui de la séance spéciale portant sur l'adoption du budget 2012 tenue le lundi 12 décembre 2011 ayant été remises à chacun des membres du Conseil, leur lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Fernand Bélanger
APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet
ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 5 décembre 2011 ainsi que celui de la séance spéciale portant sur l'adoption du budget 2012 tenue le lundi 12 décembre 2011 soient acceptés tels que déposés.

LISTE DES REVENUS DE DÉCEMBRE 2011

Badminton.....	304,97
Bar.....	3 545,49
Contrat route 228, tranche 1.....	6 669,00
Programmation Loisirs - cours informatique.....	36,11
Fax.....	8,75
Frais de poste – journal l'Écho.....	139,45
Location balai de rue.....	218,75
Location de salle.....	1 387,50
Location niveleuse.....	412,50
Loyer.....	1 670,00
Maison des jeunes (magasin).....	101,28
Mun. St-Pierre:	
Incendie opération.....	22 251,32
Administration 1,5 % incendie.....	898,68
Service de la dette camion incendie.....	8 398,66
Emprunt honoraires eau.....	6 210,18
Opération eau potable.....	86 223,49
Administration eau potable.....	1 293,35
Immobilisation usine d'eau potable.....	11 505,73
.....	136 781,41
Permis.....	195,00
Remb. MAPAQ taxes municipales.....	664,66
Remboursement épipen.....	200,00
Vente de fer (garage).....	373,79
TOTAL:.....	152 708,66

PRÉSENTATION DE LA SUITE DES COMPTES PAYÉS EN DÉCEMBRE 2011 AUX ÉLUS, TEL QU'ENTENDU À LA SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2011

ATTENDU QUE des comptes à payer de décembre 2011 ont été payés avant qu'ils soient présentés aux élus;

ATTENDU QUE le directeur général avait obtenu l'autorisation du Conseil par voie de résolution (No 238-2011) avant de procéder ainsi;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Frédéric Jean

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal reconnaît avoir bien pris connaissance des comptes qui ont été payés en décembre 2011 et qu'aucun de ceux-ci ne soulève de commentaires particuliers.

Acklands Grainger, mousse (service incendie).....	662,59
Air Liquide, gaz en bouteille (garage).....	451,14
Aquatech, gestion:	
Usine eau potable.....	5 952,58
Assainissement des eaux	1 425,48
Arbovert, achat d'arbres (comité d'embellissement).....	669,88
Aréo-Feu:	
Vérification des appareils respiratoires.....	741,02
Tuyaux	979,76
Arrêt Stop, essence:	
Camion Chevrolet.....	401,42
Service incendie.....	40,01
Bernier imprimeurs, 100 cartes d'affaire	39,87
Breton Métal, tubes de fer + «plate» (garage)	171,90
Bureautique Côte-Sud:	
Carte de temps	20,48
Verres de plastique (Loisirs).....	34,75
Contrat photocopieur	129,86
Camions Sterling de Lévis, pièce camion Ford	140,86
Comairco, remplacement d'une valve et d'un filtreur (usine eau potable).....	2 878,90
Cytech Corbin, réparation moteur chauffage (Loisirs).....	912,54
Distribution Brunet:	
Pièce garage.....	2 194,04
Pièce usine	524,30
Réparation pompe ass. des eaux (poste à Morigeau).....	8 950,23
Distribution Steeve Blais:	
Transport colis	32,81
Produits sanitaires.....	112,76
EMRN 2008, matériel premiers répondants	371,46
Excavation Gérard Pouliot inc., 303,78 t.m. sable et sel livrées à 24.32/t.m.	8 416,70
Ferme Monywill enr., 10¾ hres pelle (fossé ferme Butoise).....	918,52
Fondation Hôtel-Dieu de Montmagny, 2 cartes souper bénéfice	160,00
FQM, facturation Dicom eau potable, eaux usées, divers	248,41
Hydro-Québec, électricité usine d'eau potable.....	6 249,31
Infospark, réparation Office + vérification portable	106,81
Jean-Alain Lemieux,	
avocat: honoraires professionnels pour récupération des arrérages de taxes	120,68
Jocelyne Noël, entretien bureau décembre 2011.....	90,00
John Meunier inc., matériel usine d'eau potable	675,14
Journal l'Oie Blanche, avis public	78,38
Lapointe Auto, achat d'un véhicule Dodge Truck 2012	27 957,14
Le Groupe Sport-Inter plus, 1 filet protecteur pour la patinoire	606,66
L'Écho St-François, publicité décembre 2011	550,00
Lemieux Nolet, comptables agréés	
honoraires intérimaires pour la vérification des états financiers.....	2 278,50
Lemieux traiteur inc., buffet 5 à 7 des bénévoles	1 121,61
Les Concassés du Cap inc.:	
Compensation carburant collecte années 2010&2011.....	2 133,22
Collecte des vidanges décembre 2011	5 020,36
Les Éditions Wilson & Lafleur, mise à jour code municipal 2012	63,00
Les Services Exp inc., honoraires professionnels plans et devis ch. St-Frs Est	11 662,33
Macpek, ruban réfléchissant (garage)	21,05
Martin Simard Transport, 1 voyage de sable et sel.....	148,05
Maxxam, analyses eau potable et eaux usées	211,90
MRC de Montmagny, collecte sélective tonnage oct-nov 2011	1 188,87

MS2 Contrôle, réparation valve	132,30	
Novicom 2000 inc., batterie service incendie	75,19	
Pharmacie Vincent Lamonde Boulet inc., eau déminéralisée	38,49	
Philippe Gosselin:		
1 444,1 litres à .9110 huile à chauffage M. Paroisse	1 498,78	
825,7 litres à .8860 huile à chauffage M. Paroisse	833,44	
891,2 litres à .9110 huile à chauffage Loisirs	924,93	
726,5 litres à .8860 huile à chauffage Loisirs	733,31	
200,5 litres à .9110 huile à chauffage Garage	208,09	
229,2 litres à .8860 huile à chauffage Garage	231,34	
1 168,9 litres à 1.1085 diesel Garage	1 476,16	
1 674 litres à 1,1175 diesel (garage).....	2 131,20	
403,2 litres à .8890 huile à chauffage (garage).....	408,35	
1 475,9 litres à .8890 huile à chauffage (M. Paroisse)	1 494,78	
1 443,2 litres à .8890 huile à chauffage (Loisirs)	1 461,66	11 402,04
Pièces d'autos Carquest, pièces diverses:		
Ford (10 roues)	214,48	
Garage.....	48,42	
Huile en vrac (garage)	1 198,01	1 460,91
Pièces d'autos GGM, pièces (garage).....		1 156,68
Pièces Industrielles Québec inc., pièces garage		86,14
Pneus André Ouellet:		
Réparation crevaisons excavatrice.....	128,33	
4 pneus Dodge Truck	788,36	
Réparation crevaison niveleuse	235,54	1 152,23
Postes Canada, frais de poste:		
Circulaires (Petite Séduction)	75,72	
Journal l'Écho	117,57	
Achat 600 timbres.....	403,29	596,58
Praxair:		
3 850 m ³ oxygène à .35/m ³ + location réservoir	2 365,85	
Location réservoir oxygène usine	994,86	3 360,71
Propane GRG inc., propane Service incendie:		
560,8 litres à 0,5690	363,54	
460,8 litres à 0,579	303,95	667,49
Québec Linge, location nettoyage salopettes.....		168,81
Québec Municipal, adhésion annuelle 2012		156,65
Régie des matières résiduelles de la Mauricie, enfouissement novembre		4 087,20
Restaurant La Volière, achat chaises + tables pour les Loisirs		1 248,62
Restaurant l'Arrêt-Stop, essence.....		374,08
Services d'équipement GD inc., fournir et installer un équipement de dénivellement de marque G.D. inc. sur le camion 10 roues		50 639,66
Soc. Coop. Agr. Riv. Sud, matériel divers:		
Camion Ford.....	161,50	
Niveleuse	31,89	
Excavatrice	7,96	
Garage.....	374,82	
Loisirs	66,64	
Service incendie.....	20,33	
Usine d'eau potable	60,49	723,63
T.C.D. Agri-Co, pièces garage		29,07
Telus, services & interurbains:		
Bureau.....	425,00	
Garage, Service incendie	183,27	
Usine d'eau potable	352,54	
Poste surpresseur St-Pierre	57,55	
Cellulaire	36,86	
Loisirs	137,27	1 192,49
Transport adapté Vieux-Quai, transport décembre 2011.....		517,84
Transport Guy Hamel, lames camion Ford 10 roues		3 937,82
UBA inc., 16 419 kg soude caustique à 0,60/kg (usine eau potable).....		11 223,21
Unibéton, 92,13 t.m. sable et sel à 19,15/t.m.....		2 009,99
Unicoop, pièces:		
Camion Ford.....	91,53	
Camion Mack	70,72	162,25
Veolia, pomper poste ass. des eaux au poste à Morigeau		1 632,53
Vidéotron, câble Loisirs.....		52,22
Ville de Montmagny, préventionniste pour une recherche et cause incendie		1 052,96

Vincent Lamonde Boulet, matériel eau potable.....	8,92
Wurth, graisse (garage).....	397,26
TOTAL:.....	197 609,25

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DE JANVIER 2012

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Frédéric Jean

ET RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à payer les comptes suivants:

CIB, soutien technique 2012.....	3 265,29
Distribution A.B.R., dégraisseur (garage).....	677,85
École La Francoière, contribution 2012 brigade scolaire.....	350,00
Émilie Lacasse, remb. factures Loisirs.....	274,79
Groupe de géomatique Azimut, entretien et frais d'utilisation annuels 2012.....	247,20
Guyauime Bélanger, services rendus.....	101,33
Hydro-Québec, électricité:	
Éclairage public décembre 2011.....	704,99
Clignotants école.....	35,28
L'Écho de St-François, publicité janvier 2012.....	1 045,00
Les Concassés du Cap, collecte vidanges janvier 2012.....	4 341,14
Ministre Revenu Québec, remise décembre 2011.....	5 932,42
Revenu Canada, remise décembre 2011.....	2 272,59
CARRA, remise décembre 2011.....	228,77
La Fabrique, loyer bibliothèque janvier 2012.....	350,00
Pagenet, location téléavertisseurs (service incendie).....	178,11
Philippe Gosselin:	
1 505,9 litres à 1.1625 Diesel (garage).....	2 012,76
3 579,5 litres à 0.9340 Huile à chauffage (presbytère).....	3 843,90
Pierre Martineau, remb. factures:	
Manteau de travail avec bandes réfléchissantes.....	136,70
Ampoule DEL.....	17,24
Postes Canada, envoi journal l'Écho (ext.).....	36,65
Propane GRG, 1 419 litre à 0,5490 propane service incendie.....	895,94
Régie des Alcools, des Courses et des Jeux, renouvellement du permis de boisson pour 2012.....	598,75
SOCAN:	
Déclaration 4 ^e trimestre 2011 (tarif 8).....	68,03
Droits d'auteur 2012 (tarif 3A).....	97,41
Société de sauvetage, frais d'affiliation 2012.....	97,73
Telus, service & interurbains.....	30,53
Vidéotron, câble Loisirs.....	52,89
Vigneault Montmagny inc., 2 manteaux de travail avec bandes réfléchissantes.....	275,92
TOTAL:.....	28 169,21

Je soussigné, Yves Laflamme, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES AINSI QUE LES TARIFS DES SERVICES POUR 2012

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rénald Roy

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QU'il soit statué et ordonné par règlement du Conseil de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, et il est, par le présent règlement statué et ordonné, sujet à toutes approbations requises par la Loi, ce qui suit:

RÈGLEMENT N° 227-2012

Règlement décrétant les taux de l'imposition des taxes foncières
ainsi que les tarifs des services pour l'année 2012

Avis de motion: 5 décembre 2011

Adoption: 9 janvier 2012

Publication: 13 janvier 2012

ATTENDU QUE le budget de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud pour l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2012 et se terminant le 31 décembre 2012 a été déposé le 12 décembre 2011 et a été adopté le même jour;

ATTENDU QU'un avis de motion a été présenté à la séance régulière du lundi 5 décembre 2011;

EN CONSÉQUENCE, IL EST ORDONNÉ ET DÉCRÉTÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 227-2012 DE CE CONSEIL CE QUI SUIT:

ARTICLE I

Afin de réaliser les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, pourvoir aux améliorations et aux obligations de ladite municipalité prévues au budget, ce Conseil ordonne et décrète:

1. Qu'une taxe foncière générale de quatre-vingt-douze sous (0,92\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2012 et prélevée pour l'année fiscale 2012 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions érigées, ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour les fins d'administration générale, du déneigement, de la voirie locale, les services de la Sûreté du Québec et autres.
2. Qu'une taxe foncière spéciale de dix sous (0,10\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2012 sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions érigées, ou sur tous les biens-fonds ou immeubles qui sont situés à l'extérieur des secteurs desservis par le réseau d'aqueduc municipal ainsi qu'à tous ceux situés à l'intérieur desdits secteurs et qui n'en utilisent pas les services ou parties d'immeubles qui n'utilisent pas les services du réseau d'aqueduc pour fins de protection incendie sur le territoire de la Municipalité.
3. Qu'une taxe spéciale appelée «Ramassage de la neige règlement No 142-1995 et amendé par la résolution No 170-1997 soit imposée à chacun des propriétaires concernés dans les secteurs délimités. Un montant de cent dollars (100,00\$) sera prélevé à chacun de ces propriétaires concernés pour l'année 2012, en vue de répondre aux fins dudit règlement.
4. Qu'une taxe de compensation au montant de trente dollars (30,00\$) soit imposée sur chacune des résidences, immeubles ou commerces situés à l'intérieur des secteurs où la municipalité accorde le service de l'éclairage public par des lumières au mercure ou au sodium sur les rues ou chemins municipaux pour les fins de l'éclairage public.
5. Qu'une taxe de compensation au montant de quatre-vingt-dix-huit dollars et trente-neuf sous (98,39\$) par bac vert (bac à déchets) soit imposée:
 - A) Aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupants d'immeubles à des fins résidentielles sur tout le territoire de la Municipalité;
 - B) Aux propriétaires de chalet sur tout le territoire de la Municipalité;
 - C) Aux propriétaires d'une résidence et d'un commerce dans le même immeuble sur tout le territoire de la Municipalité;
 - D) Aux propriétaires d'un garage public, d'une boucherie avec abattoir et d'une institution bancaire sur tout le territoire de la Municipalité;
 - E) Aux propriétaires d'un bureau ou commerce léger sur tout le territoire de la Municipalité;

pour les fins de l'enlèvement, le transport et l'élimination des vidanges.

- F) **Que tous les propriétaires énumérés ci-haut et qui ont des containers à la place de bacs verts (bacs à déchets) se voient imposer la taxe de compensation de la façon suivante:**
 $\frac{1}{2}$ verge cube = 1 bac vert

Donc, les propriétaires qui ont des containers de cette dimension vont verser la compensation suivante:

DIMENSIONS	ÉQUIVALENT EN BACS VERTS	PRIX PAR BAC VERT	TOTAL
Container 1 v.c.	2	98,39	196,78
Container 2 v.c.	4	98,39	393,56
Container 3 v.c.	6	98,39	590,34
Container 4 v.c.	8	98,39	787,12
Container 5 v.c.	10	98,39	983,90

Container 6 v.c.	12	98,39	1 180,68
Container 7 v.c.	14	98,39	1 377,46
Container 8 v.c.	16	98,39	1 574,24

G) Concernant les exploitations agricoles enregistrées (E.A.E.); le premier bac est attribué à la résidence (logement) tandis que les bacs supplémentaires sont attribués à l'entreprise agricole.

6. Qu'une taxe de compensation au montant de cinquante-deux dollars et cinq sous (52,05\$) par bac bleu (bac pour récupération) soit imposée:
- A) Aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupants d'immeubles à des fins résidentielles sur tout le territoire de la Municipalité;
 - B) Aux propriétaires de chalet sur tout le territoire de la Municipalité;
 - C) Aux propriétaires d'une résidence et d'un commerce dans le même immeuble sur tout le territoire de la Municipalité;
 - D) Aux propriétaires d'un garage public, d'une boucherie avec abattoir et d'une institution bancaire sur tout le territoire de la Municipalité;
 - E) Aux propriétaires d'un bureau ou commerce léger sur tout le territoire de la Municipalité; pour les fins du service de collecte sélective des matières recyclables.
 - F) Que tous les propriétaires énumérés ci-haut et qui ont des containers à la place de bacs bleus (bacs pour récupération) se voient imposer la taxe de compensation de la façon suivante:

½ verge cube = 1 bac bleu

Donc, les propriétaires qui ont des containers de cette dimension vont verser la compensation suivante:

DIMENSIONS	ÉQUIVALENT EN BACS BLEUS	PRIX PAR BAC BLEU	TOTAL
Container 1 v.c.	2	52,05	104,10
Container 2 v.c.	4	52,05	208,20
Container 3 v.c.	6	52,05	312,30
Container 4 v.c.	8	52,05	416,40
Container 5 v.c.	10	52,05	520,50
Container 6 v.c.	12	52,05	624,60
Container 7 v.c.	14	52,05	728,70
Container 8 v.c.	16	52,05	832,80

G) Concernant les exploitations agricoles enregistrées (E.A.E.); le premier bac est attribué à la résidence (logement) tandis que les bacs supplémentaires sont attribués à l'entreprise agricole.

7. A) Qu'une taxe de compensation au montant de cent quatre-vingt-dix dollars (190,00\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles qui utilisent le réseau municipal de l'aqueduc sur tout son territoire pour l'aqueduc municipal.
7. B) Qu'une taxe de compensation au montant de quatre-vingt-quinze dollars (95,00\$) soit imposée à tous les propriétaires d'un chalet ou d'une résidence saisonnière de moins de six mois d'habitation qui utilisent le réseau municipal d'aqueduc pour les mêmes fins sur tout le territoire de la municipalité.
7. C) Qu'une taxe de compensation soit imposée à tous les propriétaires de commerces, d'industries qui utilisent le réseau d'aqueduc suivant les tarifs ci-après désignés.

Laiterie de ferme	28,90
Spécial aux champs pour bovins	37,50
Garage privé	84,70
Bureau, garage privé, commerce léger	209,60
Résidence et commerce, institution bancaire	371,40
Société Coop., Boucherie abattoir et Emballage L & M	635,30
Industrie Garant inc.	8 499,10
Fenêtres Montmagny inc.	3 395,97
Produits Métalliques Roy inc.	3 745,45

Pour les mêmes fins sur tout le territoire de la municipalité.

8. A) **Qu'une taxe de compensation au montant de cent soixante-neuf dollars et soixante** et un sous (169,61\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence dans le secteur Morigeau qui sont maintenant pourvus d'un réseau collecteur d'égout (AIDA).
8. B) Qu'une taxe de compensation au montant de trente-deux dollars et quarante-neuf sous (32,49\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles dans le secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux partie construction.
8. C) Qu'une taxe de compensation au montant de soixante-dix-huit dollars et soixante-dix-neuf sous (78,79\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles dans le secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux partie opération.
8. D) Qu'une taxe de compensation au montant de quarante et un dollars et cinquante-deux sous (41,52\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles, situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie construction.
8. E) Qu'une taxe de compensation au montant de soixante-dix-huit dollars et soixante-dix-neuf sous (78,79\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles, situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.
8. F) Qu'une taxe foncière spéciale de vingt sous, six dixièmes, quatre centièmes et six millièmes (0,20646\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2012 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels qui sont situés dans le secteur Morigeau et qui sont maintenant pourvus d'un réseau collecteur d'égout.
8. G) Qu'une taxe foncière spéciale de trois sous, neuf dixièmes, huit centièmes et sept millièmes (0,03987\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2012 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels du secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux, partie construction.
8. H) Qu'une taxe foncière spéciale de dix sous, sept dixièmes, six centièmes et cinq millièmes (0,10765) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2012 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels du secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.
8. I) Qu'une taxe foncière spéciale de cinq sous, sept dixièmes et six centièmes (0,0576\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2012 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout pour les fins de l'assainissement des eaux, partie construction.
8. J) Qu'une taxe foncière spéciale de dix sous, sept dixièmes, six centièmes et cinq millièmes (0,10765\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2012 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels, situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.
9. A) Qu'une taxe de compensation au montant de cent quatre-vingt-cinq dollars (185,00\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement, occupant d'immeuble à des fins résidentielles dans le secteur desservi par l'aqueduc pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie immobilisation.
9. B) Qu'une taxe de compensation au montant de deux cent huit dollars (208,00\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement, occupant d'immeuble à des fins résidentielles dans le secteur desservi par l'aqueduc pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie opération.

9. C) Qu'une taxe foncière spéciale de un sou, sept dixièmes, cinq centièmes et huit millièmes (0,01758\$) par cent dollars d'évaluation, soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2012 et prélevée pour l'année fiscale 2012 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions érigées, ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie immobilisation.
9. D) Qu'une taxe foncière spéciale de un sous, neuf dixièmes, sept centièmes et quatre millièmes (0,01974\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2012 et prélevée pour l'année fiscale 2012 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions érigées, ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie opération.
10. Tarif par «bâtiment» ou «résidence isolée» pour la vidange des boues des installations septiques.
- | | |
|------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Bâtiment | Un bâtiment qui n'est pas utilisé comme résidence isolée ou dont une partie n'est pas utilisée comme résidence isolée et d'où sont déversées vers l'extérieur des eaux ménagères ou des eaux usées. |
| Résidence isolée | Une habitation non raccordée à un réseau d'égout autorisé par le ministère de l'Environnement en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q. Chap. M-15.2). |

Le tarif annuel de base pour une vidange aux quatre (4) ans pour l'occupation saisonnière et aux deux (2) ans pour l'occupation permanente, par «bâtiment» ou «résidence isolée» (tel que définit ci-haut) non desservi par un réseau d'égout sanitaire autorisé par le ministère du Développement durable et de l'Environnement du Québec, exigé du propriétaire de tout immeuble imposable sur lequel on retrouve tel bâtiment ou résidence isolée et prélevé est de quatre-vingt-six dollars (86\$) pour une occupation permanente et de quarante-trois dollars (43,00\$) pour une occupation saisonnière.

Toute vidange autre que celles prévues au tarif de base sera l'objet d'un compte de taxes supplémentaires au tarif prévu au règlement de la MRC de Montmagny concernant la gestion des boues des installations septiques.

ARTICLE II

1. Les taxes foncières générales ou spéciales et les compensations imposées par le règlement deviennent dues et exigibles si elles sont inférieures à trois cents dollars en un seul versement, le 1er avril; si le total excède trois cents dollars elles sont payables en six versements égaux devenant dues les 1^{er} avril, 1^{er} mai, 1^{er} juin, 1^{er} août, 1^{er} septembre et 1^{er} octobre de l'année en cours.
2. Qu'un intérêt au taux de douze pour cent (12%) l'an soit chargé sur les taxes imposées par le présent règlement, trente jours après leur date respective d'échéance.

Le même taux d'intérêt s'applique sur toute taxe au montant dû antérieur à l'année en cours.

ARTICLE III

Dans le cas de maisons à appartements ou à logements multiples, les taxes de compensation pour les services de l'aqueduc, l'assainissement des eaux et les vidanges sont imposées aux propriétaires de ces immeubles et lesdits propriétaires sont personnellement responsables de ces taxes de leurs locataires ou occupants.

ARTICLE IV

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

NOMINATION D'UN GARDE-FEU MUNICIPAL POUR 2012

Le garde-feu municipal est celui qui émet des permis pour ceux qui désirent faire des feux à ciel ouvert. Il est très important d'obtenir un permis car en cas de propagation, vous êtes couvert. À défaut de vous être procuré un permis, vous ne l'êtes pas. Donc, s'il vous plaît, procurez-vous un permis et n'appellez pas à la dernière minute. Un coup de fil 24 heures avant l'événement vous assure de rejoindre le garde-feu.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud nomme monsieur Étienne Blais à titre de garde-feu municipal pour 2012.

QUE cette nomination soit effective dès maintenant.

nomination d'un inspecteur en mauvaises herbes

En 2011, le poste d'inspecteur en mauvaises herbes était occupé par monsieur Auguste Boulet.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Régnald Roy

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud nomme monsieur Auguste Boulet en tant qu'inspecteur en mauvaises herbes pour 2012.

DÉSIGNATION DE L'INSPECTEUR AGRAIRE ET DE SES COMPÉTENCES MUNICIPALES

Par l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006 de la Loi sur les compétences municipales, les dispositions du Code municipal concernant les rôles et responsabilités des inspecteurs agraires ont été abrogés. Elles ont été remplacées par la section IV de la Loi sur les compétences municipales concernant les «clôtures mitoyennes, les fossés mitoyens, les fossés de drainage et découverts».

Chaque municipalité locale doit désigner une personne pour régler les mésententes visées à cette section de la Loi.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales (Loi 62), la Municipalité doit désigner une personne pour l'application de l'article 36 de cette même Loi;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Fernand Bélanger

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal désigne monsieur Vincent Rioux pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales;

QUE la rémunération et les frais admissibles de monsieur Vincent Rioux sont les suivants:

- Ouverture du dossier: 50\$
 - Pour le travail de la personne désignée (vacation sur les lieux, au bureau de la publicité des droits, préparation et transmission de rapport, ordonnance, etc.): 45\$/heure
 - Déboursés divers (frais pour services professionnels – avocats, agronomes, ingénieurs, etc. – transmission de documents, etc.): selon les coûts réels
 - Frais de déplacement: 0,45\$/km

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU CHEF-POMPIER

Le mandat de 1 an du chef-pompier, monsieur Jacques Théberge, vient à terme le 6 février 2012.

CONSIDÉRANT QUE le mandat de chef-pompier de monsieur Jacques Théberge vient à terme le 6 février 2012;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Régnald Roy

APPUYÉ par monsieur Frédéric Jean

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud reconduit pour un autre terme de un (1) an le mandat de monsieur Jacques Théberge à titre de chef-pompier de la brigade incendie de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Le Conseil municipal désigne en 2012, comme maire suppléant:

Monsieur Jean-Yves Gosselin

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Fernand Bélanger

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide de nommer le conseiller monsieur Jean-Yves Gosselin comme maire suppléant pour l'année 2012.

REMPLAÇANT DU MAIRE À LA TABLE DES MAIRES À LA MRC

Le Conseil municipal désigne en 2012, comme remplaçant du Maire à la table des Maires à la MRC de Montmagny:

Monsieur Jean-Yves Gosselin

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Frédéric Jean

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désigne le conseiller monsieur Jean-Yves Gosselin pour remplacer monsieur le Maire à la table des Maires de la MRC de Mont-

magny lorsque ce dernier sera absent.

DÉROGATION MINEURE

Le requérant de la demande de dérogation mineure est monsieur Jacques Blais du 218, chemin de la Rivière du Sud.

La nature de la demande est la suivante:

Récupération JB (filiale de Philiias Blais et Fils inc.) par le biais de ferme Marja enr. demande une autorisation pour une aire d'entreposage à conteneurs de 12' x 82' à l'intérieur de la marge de recul prescrite dans la zone AB6.

La demande de dérogation mineure fait suite à une régularisation de la situation exigée par la CPTAQ.

L'entreposage est permis sur 100% de la partie du terrain vacant. Par contre, la marge avant à respecter est de 15 mètres. C'est sur ce point que le requérant n'est pas d'accord car il veut être plus près du chemin public afin de ne pas trop perdre de terre propice à l'agriculture.

Le comité consultatif s'est réuni le 19 décembre dernier. L'inspecteur municipal, monsieur Rioux, a bien exposé le dossier aux membres.

Le comité consultatif a besoin de plus de précision et demande que le requérant soit plus explicite dans la formulation de sa demande. Au besoin, peut-être qu'une rencontre sur les lieux sera nécessaire.

Le 20 décembre 2011, le requérant a répondu à la demande du CCU.

Maintenant, est-ce que le Conseil municipal est en mesure de répondre à cette demande de dérogation mineure?

CONSIDÉRANT QUE l'entreposage de containers près d'un chemin public n'est pas très esthétique;

CONSIDÉRANT QU'on ne connaît pas l'ampleur que peut prendre ce commerce dans le futur;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme ne recommande pas au Conseil municipal d'accepter cette dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Frédéric Jean

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud refuse la demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire/requérant monsieur Jacques Blais du 218, chemin de la Rivière du Sud;

QUE le propriétaire/requérant respecte la marge de recul avant qui est au minimum de 15 mètres de la ligne de propriété;

QUE le terrain ou la partie de terrain servant à l'entreposage soit entouré d'une clôture non ajourée et décorative d'une hauteur de deux mètres ou d'un écran de végétation opaque d'une hauteur minimale de deux mètres;

QUE vos voisins immédiats signent une lettre de consentement à l'effet qu'ils n'ont pas d'objection à ce qu'il y ait entreposage de containers à cet endroit.

CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA BRIGADE SCOLAIRE

L'école intégrée Notre-Dame-de-l'Assomption/La Francoière possède une brigade scolaire. Celle-ci est formée de jeunes qui ont des responsabilités à assumer.

Afin de permettre l'achat de matériel en lien avec la brigade scolaire et d'offrir quelques récompenses aux élèves durant l'année scolaire, l'école sollicite à la Municipalité une contribution financière de 350\$.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît le rôle essentiel joué par la brigade scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes qui occupent ces postes ont d'importantes responsabilités à assumer;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Fernand Bélanger

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide de verser une contribution financière de trois cent cinquante dollars (350\$) à l'école intégrée Notre-Dame-de-l'Assomption/La Francoière.

SOUSSION SUR INVITATION POUR LE RAMASSAGE DE LA NEIGE

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est allée en soumission sur invitation pour le ramassage de la neige dans 2 secteurs bien définis dans la Municipalité. Les entrepreneurs avaient jusqu'au 9 décembre à 16 heures pour déposer leurs soumissions.

Voici la nomenclature des entrepreneurs qui ont été invités à soumissionner:

- Excavations Laurent et Frédéric Proulx

- Les Entreprises Gilbert Cloutier
- Transport Martin Simard inc.

- Philiat Blais et Fils inc.

- Les Entreprises F.M. Roy inc.
- Joncas et Frères

- Jacques et Raynald Morin inc.
- Martin Mercier inc.

Voici les résultats par ordre de réception:

PRIX AU M³ AVANT TAXES

1-	Philiat Blais et Fils inc.	1,00\$
2-	Jacques et Raynald Morin inc.	0,98\$
3-	Les Excavations Laurent et Frédéric Proulx	1,42\$

Les autres n'ont pas soumissionné.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Fernand Bélanger

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient la soumission sur invitation de Jacques et Raynald Morin inc. pour le ramassage de la neige;

QUE l'entrepreneur retenu soit très disponible;

QUE l'entrepreneur retenu vienne sur appel du responsable des travaux publics.

PRIX DES TERRAINS EN 2012

Les terrains résidentiels de la Municipalité se vendaient au prix de trois dollars (3,00\$) du pied carré en 2011.

Pour 2012, la Municipalité décide de les vendre au prix de 3,50\$ du pied carré.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Frédéric Jean

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide de vendre ses terrains résidentiels à trois dollars et cinquante sous (3,50\$) du pied carré en 2012.

QUE ce nouveau prix soit appliqué à partir du 9 janvier 2012 à moins d'avoir déjà en main une promesse d'achat signée avant cette date butoir comme pièce justificative.

FONDATION DE L'HÔTEL-DIEU DE MONTMAGNY

L'hôpital de Montmagny veut faire l'acquisition d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique (IRM). Actuellement, l'appareil le plus proche est à l'Hôtel-Dieu de Lévis. Le délai d'attente actuel peut atteindre un (1) an avant d'avoir accès à ce test diagnostique. Un appareil additionnel permettrait de réduire sensiblement les délais d'attente.

Le coût du projet est estimé à 4,2 millions soit 1,7 million pour l'achat de l'équipement et 2,5 millions pour l'ajout et l'aménagement d'une salle de soins à l'hôpital. Afin de permettre l'acquisition de l'IRM en 2013, la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny s'engage à mener une campagne de levée de fonds de un (1) million de dollars.

Est-ce que la Municipalité accepte de contribuer à la campagne majeure de financement pour l'acquisition d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique pour l'hôpital de Montmagny?

CONSIDÉRANT QUE l'Hôtel-Dieu de Montmagny ne possède pas d'appareil d'imagerie par résonance magnétique (IRM);

CONSIDÉRANT QUE l'appareil le plus près est à l'Hôtel-Dieu de Lévis;

CONSIDÉRANT QUE les délais d'attente pour avoir accès à l'appareil sont présentement de un (1) an;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Régnald Roy

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de participer à la campagne de levée de fonds de la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny en vue de l'acquisition d'un appareil d'IRM;

QUE la contribution financière de la Municipalité va s'élever à mille cinq cent (1 500\$) dollars qui seront versés à raison de cinq cent (500\$) dollars par année et ce, pendant trois (3) ans.

ABOLITION DU POSTE DE MÉCANICIEN

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a engagé un mécanicien en 2006. À l'époque, le Conseil avait jugé qu'il en coûterait moins si quelqu'un s'occupait à plein temps de la machinerie vieillissante. Hors, l'expérience n'a pas été concluante. Aussi, la Municipalité décide d'abolir le poste de mécanicien.

Dorénavant, la mécanique de base des véhicules sera effectuée par les employés journaliers et les réparations plus difficiles seront confiées à des spécialistes.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a décidé de changer sa politique quant à la réparation et à l'entretien de sa flotte de véhicules;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud va confier dorénavant à des spécialistes les réparations importantes de ses véhicules;

ATTENDU QUE l'application de cette nouvelle politique implique une réorganisation au niveau des employés permanents aux travaux publics et au déneigement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Fernand Bélanger

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide d'abolir le poste de mécanicien et charge le directeur général d'en aviser le principal intéressé, monsieur Christian Roy;

QUE cette décision est immédiate.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- A) Il est question de l'état des chemins.
- B) On parle des coûts d'entretien du presbytère.
- C) On questionne aussi à propos de la soumission sur invitation accordée à Jacques et Raynald Morin inc. pour le transport de la neige ramassée dans le village et au 4-chemins.

levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Frédéric Jean

APPUYÉ par monsieur Jonathan Gendron

ET RÉSOLU QUE la séance régulière soit levée.

La séance se termine à 20 h 25.

Adopté unanimement

Yves Laflamme, Maire

Yves Laflamme, Dir. gén./Sec.-trés.

Je, Yves Laflamme, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

FERME HORTICOLE

Lajoie



Conception, réalisation
et entretien paysager
Centre-jardin
Producteur de vivaces
et d'annuelles

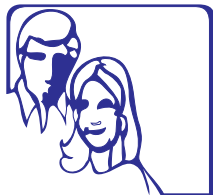


330, boul. St-Vallier
Saint-Vallier (Qc) G0R 4J0
Tél.: 418-884-3124

JEAN-FRANÇOIS LAJOIE
www.fermehorticolelajoie.com

Soutenez votre journal communautaire

Bienvenue à tous les membres qui supporteront leur journal communautaire en cette année du 20^e anniversaire. Merci de votre encouragement. Coût 5\$ membre individuel; 25\$ membre organisme.



Membre organisme

Centre Gym Santé
Cercle de fermières
Garde paroissiale
Club de pétanque
Soc. de conser. du patrimoine

Membre individuel

Blanche P. Bonneau
Yves Laflamme, sec.
Micheline Théberge
Jean-Guy St-Pierre
France St-Hilaire
Simon Morin
Nathalie Allaire
Pierre Martin
Linda Guimont
Normand Lesieur
Valérie Savoie
Daniel Roy
Nicole L. Couture
Rosaire Couture
Louisette Pellerin
Réjean Pellerin
Fernand Bélanger
Ernest Lachance
Farcine Pomerleau
Les Aliments Trigone
Aurèle Gendron
Colette Boutin
Marie-Claude Breton
Yvan Corriveau
Lucie Clachance
Jacques Lamontagne
Claire Garant
Jacques Chabot

Denise Lamontagne
Marie-Louis Lamontagne
Marie-Michaëlle Perez
Michel Théberge
Denis Rémillard
Suzanne Mercier
Raynald Laflamme
Monique Laliberté
Sonia Girard
Camille Laliberté
Michel Lamonde
Pierre Cauffopé
Christiane Bombardier
Angèle Morin
Mario Marcoux
Lise Blais
Germain Picard
Lorraine Lamonde
Lucille Kirouac
Jacques Boulet
Dominique Buteau
Gaétan Gendron
Mireille Fournier
Rose-Anne Laliberté
Yvonne Asselin
Rosario Montminy
Olivia Gendron
Marc-André Roy
Marie Laflamme
Nicole Morin
Jean Corriveau (N)
(N): Nouveau membre

PRÉVENIR LA DIARRHÉE DES VOYAGEURS

La diarrhée des voyageurs ou turista peut survenir lorsque vous vous rendez dans la plupart des destinations voyage. Elle se caractérise par la présence de plus de trois selles liquides ou semi-liquides en 24 heures. Elle est habituellement le résultat d'une infection causée par diverses bactéries, divers virus ou parasites. Le principal risque est la déshydratation. Toutefois, les conséquences sont rarement graves mais très désagréables.

Cette infection se transmet par la consommation d'eau ou d'aliments contaminés, ou d'une personne à l'autre par contact fécal-oral en préparant, par exemple, la nourriture avec des mains mal lavées.

Vous pouvez prévenir ce problème en grande partie grâce à de simples mesures :

- Lavez-vous souvent les mains, surtout avant de manger ou de boire, après être allé à la salle de bain et lorsque vous vous couchez.
- Choisissez les produits embouteillés et scellés (boissons gazeuses, eau) même pour se brosser les dents ou les boissons faites avec de l'eau bouillie et encore chaude (thé, café, bouillon, etc.).
- Évitez les jus ou les cocktails faits avec de l'eau ou de la glace non traitée.

Il existe un vaccin à boire avant le départ. Il peut prévenir la turista. Mais, il n'est pas efficace à 100 % et n'est pas recommandé pour tout le monde. Les autres mesures pour la prévenir restent quand même de mise. Discutez-en avec votre professionnel de la santé du voyage.



**Pharmacie
Vincent Lamonde Boulet Inc.**
542, chemin Saint-François Ouest
Saint-François-de-La-Riv.-Du-Sud
418 259-7728

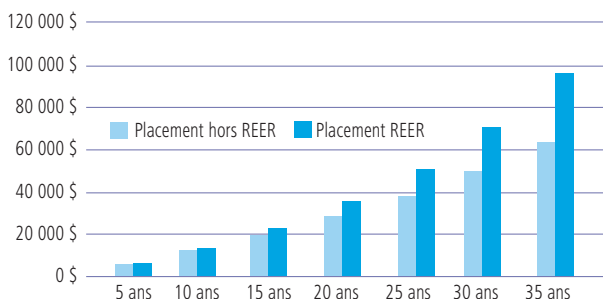
**Pharmacien-propriétaire
affilié à
Proxim**

• • La meilleure façon de prévoir l'avenir EST DE LE CRÉER!

On ne passe pas du travail à la retraite d'un coup de tête. La planification demeure le moyen le plus sûr de réaliser vos projets de retraite et d'accumuler un capital suffisant pour vous offrir la qualité de vie que vous visez. Le Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) est certes un excellent moyen d'amasser l'argent nécessaire pour y parvenir. Mais plus encore, quel autre véhicule financier peut à la fois vous permettre d'accumuler du capital pour la retraite, servir à l'achat d'une première maison et à retourner aux études?

Vous doutez de l'importance du REER?

Le graphique ci-dessous vous montre la croissance d'un placement annuel de 1 000 \$ dans un véhicule non enregistré et dans un REER*.



• • Vous n'avez pas d'argent à mettre dans les REER? Optez pour les versements périodiques.

Votre situation et vos priorités financières font peut-être en sorte que vous deviez affecter à d'autres fins les sommes à votre disposition. Si vous le pouvez, optez pour la stratégie des versements périodiques à votre REER, et ce, à la semaine ou au mois. De cette façon, les sommes s'accumuleront plus facilement et vous permettront de réaliser vos projets plus rapidement.

**Prenez rendez-vous dès maintenant
avec votre conseiller!**

REER

**29 FÉVRIER 2012
DATE LIMITE
POUR COTISER**

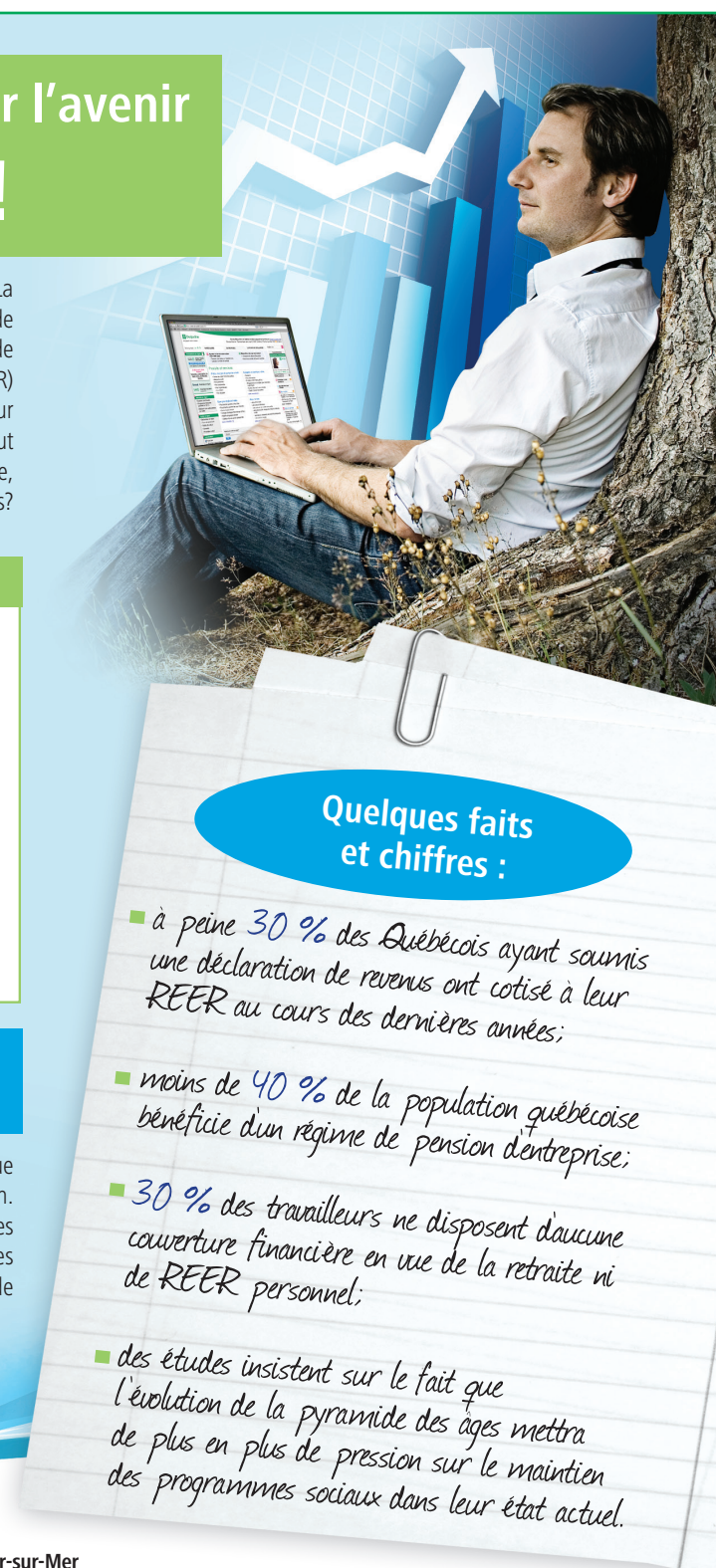
Centre de services de Berthier-sur-Mer
418 259-7795

Centre de services de Saint-François
418 259-7786 ou 1 866 259-7786

Centre de services de Saint-Pierre-du-Sud
418 248-1927



Desjardins
Caisse de la Rivière du Sud
et Berthier-sur-Mer



Quelques faits et chiffres :

- à peine 30 % des Québécois ayant soumis une déclaration de revenus ont cotisé à leur REER au cours des dernières années;
- moins de 40 % de la population québécoise bénéficie d'un régime de pension d'entreprise;
- 30 % des travailleurs ne disposent d'aucune couverture financière en vue de la retraite ni de REER personnel;
- des études insistent sur le fait que l'évolution de la pyramide des âges mettra de plus en plus de pression sur le maintien des programmes sociaux dans leur état actuel.

* Calcul effectué selon les hypothèses suivantes : rendement annuel de 5 %; taux d'imposition marginal de 40 %; versements effectués en début d'année.